

Assemblée Générale

du 6 juin 2019



MARNE ARDENNES MEUSE

MSA Marne Ardennes Meuse
24, boulevard Roederer - 51077 Reims Cedex
marne-ardennes-meuse.msa.fr

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président MENNESSON accueille les délégués cantonaux convoqués par mail et par courrier le 10 mai 2019 (Annexe 1) et les personnalités invitées. Il les remercie de leur participation.

CONSTITUTION ET NOMINATION DU BUREAU

Le Président MENNESSON propose à l'Assemblée Générale les désignations suivantes :

Assesseurs

- | | | |
|----------------------------|----------|-----------------------|
| ■ 1 ^{er} collège | Ardennes | Jean-Marie LOUIS |
| ■ 2 ^{ème} collège | Marne | Jean-Claude LELORRAIN |
| ■ 3 ^{ème} collège | Meuse | Jean GAASCH |

Secrétaire

Hubert BRUNEEL

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve ces propositions.

QUORUM

Le Président MENNESSON précise que :

- Le nombre total de Délégués convoqués est de 786.
- Le nombre de Délégués présents ayant signé la feuille d'émargement est de 201.

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Le Président MENNESSON précise que le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018 a été adressé aux Délégués.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président donne la parole à Alain DYJA et Hubert BRUNEEL.

Alain DYJA : l'année 2018 a fortement mobilisé tous les services de la MSA Marne Ardennes Meuse pour mettre en œuvre le programme de mutualisations avec la MSA Ile de France tout en continuant à suivre le rythme des réformes législatives à appliquer. L'année 2018 a été l'année du démarrage effectif des mutualisations.

Hubert BRUNEEL : le programme de mutualisations, qui a été décidé et impulsé par la CCMSA, a été effectivement mis en œuvre au cours de l'année 2018. Il s'agit d'un vaste projet qui a été validé par l'Etat dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion et un projet qui concerne l'ensemble du réseau des 35 MSA. L'objectif essentiel de ce projet est de gagner en performance, tout en maintenant un réseau de 35 MSA et l'ancrage territorial de chaque caisse.

Au cours de cette année 2018, nous avons procédé au transfert des activités entre la MSA Ile de France et la MSA Marne Ardennes Meuse. Au terme de beaucoup d'investissements, ces transferts se sont traduits par des évolutions d'organisation, des évolutions de fonctionnement et surtout par de profonds changements pour les salariés qui ont été concernés puisque ceux-ci ont été amenés à changer d'activité, ce qui veut dire changer de métier, à suivre des formations, à monter en compétences pour pouvoir être opérationnel dans leur nouveau métier.

Alain DYJA : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Hubert BRUNEEL : cette montée en charge s'est traduite par un certain nombre de difficultés : allongement des délais de traitement qui se sont traduits par des réclamations, beaucoup d'insatisfaction, du mécontentement et une sorte de sentiment de recul, partagé aussi bien par les salariés qui se sont mobilisés sur ces évolutions que par les adhérents. Il faut bien le reconnaître, un an après, l'objectif n'est pas atteint, sachant que le constat que je fais devant vous, est un constat pour notre binôme MSA Ile de France / MSA Marne Ardennes Meuse et aussi pour l'ensemble du réseau. Pourquoi ? Parce que, en fait, nous avons conduit ce programme dans des délais extrêmement courts, alors que pour former les salariés et pour les amener au niveau de compétence nécessaire pour réaliser un travail optimal, il faut beaucoup de temps. A titre d'exemple, pour former un gestionnaire prestations familiales, il faut plus d'un an.

Nous avons bousculé nos organisations, ce qui les a fragilisées. Pour redresser la situation et pour résorber nos stocks, nous avons engagé de nombreux plans d'actions. Nous avons recruté du personnel en contrat à durée déterminée, nous avons demandé au personnel d'effectuer des heures supplémentaires, cela a été fait sur la base du volontariat et les salariés de la MSA ont répondu positivement. Nous avons aussi mis en place des mécanismes d'entraide au sein du réseau et entre nos 2 caisses. Les personnels du Front Office (agents d'accueil et téléconseillers, les travailleurs sociaux, les équipes de l'action sociale) ont été fortement mobilisés et continuent à l'être pour traiter les réclamations, pour prendre en compte les situations de précarité, pour éviter des ruptures de droits et pour prendre en compte des situations d'urgence sociale. Je rappelle que la décision du Président de la République de revaloriser le montant de la prime à l'activité s'est traduite par une augmentation d'activité puisqu'en janvier et février c'est environ 20 % d'augmentation d'activité supplémentaire qui a été enregistrée dans les services. Une activité supplémentaire que nous n'avions pas prévue et pour laquelle nous n'avons pas eu de moyens supplémentaires.

Notre volonté, avec nos collègues d'Ile de France, est de poursuivre nos efforts, de travailler ensemble pour résoudre les difficultés, pour améliorer le service et revenir à une situation à la hauteur du service que nous devons aux adhérents, particulièrement en ce qui concerne la gestion des prestations familiales et de la CMUC. A ce titre, je pense que Laurent PILETTE, Directeur de la MSA Ile de France et qui est avec nous ce matin, peut témoigner de cet engagement réciproque.

Laurent PILETTE : Hubert BRUNEEL a déjà tout dit. Le domaine des prestations familiales est compliqué et nous avons été rattrapés par l'augmentation de l'activité en début d'année. Si pour le moment le bilan n'est pas encore à la hauteur de ce que l'on attend, nous ne sommes pas là pour générer plus de précarité qu'il y en a. Pour autant, depuis quelques mois, nous sommes en train de résorber les stocks, nous ne sommes pas encore au bout du tunnel mais, en tout cas, soyez convaincus de notre volonté commune, dans tous les domaines mutualisés, de continuer à bien travailler ensemble et à apporter le service attendu. Quand on mutualise, on investit pour l'avenir, on savait que le départ serait dur. Sachez que l'on mobilise tous les moyens : heures supplémentaires, contrats à durée déterminée, pour arriver, encore une fois, à sortir du tunnel et, d'une volonté commune, apporter le service que l'on doit à nos assurés qu'ils soient sur le territoire d'Ile de France ou sur votre territoire de Marne Ardennes Meuse.

Alain DYJA : de nouvelles mutualisations sont-elles envisagées ?

Hubert BRUNEEL : notre priorité, aujourd'hui, est de stabiliser et de consolider nos organisations tant pour les salariés qui sont fortement impactés et qui ont besoin de cette stabilisation, que pour les adhérents qui attendent un service de qualité. Ce constat m'amène à dire qu'il n'y a pas lieu d'envisager de nouvelles mutualisations.

Alain DYJA : l'année 2018 a été consacrée à la poursuite de la montée en charge de la DSN (Déclaration Sociale Nominative). Une montée en charge difficile qui demande beaucoup de temps et de concertation entre tous les acteurs.

Hubert BRUNEEL : oui, tous les acteurs savent bien que le passage du calcul de l'appel chiffré à la déclaration des données est complexe pour le régime agricole. L'ensemble des acteurs, que ce soit les éditeurs de logiciels de paie, les employeurs, les services emploi, les centres de gestion et la MSA ont travaillé pour améliorer la situation, pour traiter les anomalies que nous avons et pour procéder à la fiabilisation de la transmission des flux et des données.

En 2018, nous avons été mobilisés pour mettre à jour nos logiciels afin d'intégrer le prélèvement à la source. Pendant quelques mois, nous avons assisté à une phase d'interrogation avant que la décision soit prise par les Pouvoirs Publics d'appliquer le prélèvement à la source au 1^{er} janvier de cette année. Plus récemment, il a fallu à nouveau mettre à jour nos logiciels pour prendre en compte la défiscalisation des heures supplémentaires, intégrer des évolutions relatives à la loi ESSOC, dont une mesure de simplification qui était attendue par les employeurs, qu'on appelle dans notre vocabulaire le « bulletin de salaire à cheval ». Il s'agit de pouvoir éditer un seul bulletin de salaire pour un salarié recruté sur une courte durée, sur deux mois.

Je dirais aussi quelques mots sur le TESA (Titre Emploi Saisonnier Agricole simplifié). Nous avons réussi à ce que ce TESA simplifié soit maintenu cette année et je pense qu'il s'agissait d'une attente très forte des employeurs de travailleurs saisonniers. Nous l'avons obtenu car nous avons démontré à la Direction Générale des Finances Publiques que ce TESA simplifié intégrait bien toutes les dispositions réglementaires auxquelles sont tenus les employeurs.

Alain DYJA : l'actualité de la protection sociale est très dense et de nombreuses réformes sont en préparation. La réforme de la santé est à l'ordre du jour du Sénat. Cette réforme, qu'on appelle « Ma Santé 2022 », va-t-elle changer notre quotidien ? C'est un sujet qui concerne chacun d'entre nous. C'est un sujet très sensible.

Hubert BRUNEEL : sujet extrêmement sensible et d'actualité. Il ne m'appartient pas d'évoquer cette actualité. Simplement, je souligne que c'est un sujet majeur, d'avenir puisque nous savons tous que nous assistons à une transition démographique d'ampleur. Avec le vieillissement de la population française, il faut relever ce défi du vieillissement et intégrer tous les moyens pour prévenir et traiter les maladies chroniques.

Un point essentiel dans cette loi, et qui nous concerne tous, c'est l'accès aux soins. L'accès aux soins, c'est permettre à chacun d'avoir accès à un médecin traitant, et ce n'est pas le cas aujourd'hui. C'est permettre à chacun d'accéder, dans les 24 heures, à ce qu'on appelle des soins non programmés. Là encore, ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'objectif de cette loi est aussi de pouvoir prendre en charge la situation de toutes les personnes, de tous les patients, dans sa globalité et pour cela il faut décloisonner le médical, le médico-social et le social. Il faut mettre en place des dispositifs qui doivent permettre à tous les professionnels : médecins, auxiliaires médicaux et aux intervenants sociaux de pouvoir travailler de concert, de se coordonner et de s'organiser justement pour pouvoir prendre en compte les demandes d'accès aux soins dans les 24 heures. C'est la raison pour laquelle cette loi prévoit la mise en place de ce que l'on appelle les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) sur l'ensemble du territoire français. Enfin, cette loi affirme fortement la nécessité de continuer à développer la prévention, sachant que, pour traiter la question des maladies chroniques, il convient de faire un effort important sur la prévention.

Alain DYJA : cette réforme va être mise en œuvre sous la conduite de l'Etat en lien avec les professionnels de santé et l'assurance maladie. Dans chaque région, l'Agence Régionale de Santé et l'assurance maladie vont piloter le déploiement. La MSA va-t-elle avoir sa place et agir en faisant valoir les attentes des territoires ruraux ? Je rappelle l'impérieuse nécessité de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Hubert BRUNEEL : la MSA occupe déjà une place sur les territoires. Nous sommes engagés dans 5 Contrats Locaux de Santé sur les territoires de 5 Communautés de Communes de la Marne, des Ardennes et de la Meuse : Crêtes Pré Ardennaises, Argonne Ardennaise, Argonne Meuse, Cœur de Lorraine, Vitry le François. Par ailleurs, nous avons conduit un diagnostic territorial à la demande de l'ARS, sur la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

Notre objectif est bien de contribuer au déploiement de l'exercice coordonné sur les territoires en faisant valoir notre capacité à intervenir dans le développement social local et la mise en place de projets locaux.

Nous savons que la MSA a une longue histoire et une longue expérience en matière de prévention, qui s'adresse à tous les âges de la vie, et pas uniquement au public seniors même si, depuis quelques années, nous avons développé des partenariats avec nos collègues des autres régimes de Sécurité Sociale et avec le monde associatif pour maintenir l'autonomie des personnes âgées et prévenir la dépendance.

Enfin, dans le cadre des chartes de solidarité, nous agissons sur les déterminants de santé car chacun sait que la santé ce n'est pas uniquement aller voir régulièrement son médecin, mais c'est aussi agir sur les déterminants de santé. Par notre présence sur le terrain, nous travaillons pour améliorer les conditions de vie, la qualité de l'alimentation, l'accès au logement, l'accès aux loisirs, l'accès aux activités culturelles et sportives et au développement de la vie sociale. En définitive, nous agissons pour développer et améliorer les conditions de vie, ce qui participe à l'amélioration de la santé de tous les citoyens de notre pays.

Alain DYJA : depuis les années 2000, la MSA n'a pas cessé de réduire ses charges. Avec la Convention d'Objectifs et de Gestion 2016/2020, l'Etat a demandé à la MSA de continuer à améliorer sa performance de gestion. Comment la MSA tient-elle ses engagements ?

Hubert BRUNEEL : la MSA, comme tous les opérateurs publics, quels qu'ils soient, apporte sa contribution à la maîtrise des dépenses publiques.

A la MSA Marne Ardennes Meuse, nous avons fait des choix, notamment celui de nous approprier la demande de l'Etat, en ayant une attitude responsable et en intégrant les enjeux sociétaux et environnementaux, tout en conjuguant la performance économique que nous devons réaliser avec la gestion durable des ressources que nous utilisons. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une politique d'optimisation de nos ressources qui concerne nos déplacements, par l'achat de véhicules hybrides et électriques. Nous agissons sur nos achats en donnant la priorité aux acteurs locaux.

Alain DYJA : la MSA, entre 2016 et 2020, doit réduire ses effectifs de 10 %. Encore un effort supplémentaire alors que la MSA pilote des évolutions législatives et organisationnelles d'ampleur. Jusqu'où peut-on aller dans la réduction des ressources en personnel ?

Hubert BRUNEEL : la MSA est une entreprise de services ce qui veut dire que notre ressource essentielle est l'ensemble des salariés de notre caisse. Pour réaliser des gains de productivité, nous avons constamment agi sur nos organisations et sur notre fonctionnement tout en utilisant les évolutions technologiques, en développant le numérique, en innovant, en agissant aussi sur la qualité de vie au travail, puisque celle-ci est un vrai facteur de performance, en recherchant et en utilisant toutes les marges d'initiative à tous les niveaux de l'entreprise. Cela montre bien que les gains de productivité étaient possibles et qu'ils sont encore possibles. Toutefois, je pense que nous allons atteindre un seuil en-dessous duquel il faudra reconsidérer notre modèle MSA et notre présence territoriale. En effet, l'enjeu de la négociation de la prochaine COG 2021/2025 est de démontrer que la MSA doit pouvoir maintenir ses compétences et ses salariés pour continuer à apporter un service de qualité et pour, surtout, continuer à être présente sur les territoires et contribuer à la cohésion des territoires.

Pour conclure, je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des salariés de la MSA pour leur implication, leur forte contribution et pour les efforts qu'ils ont consentis et qu'ils continuent à consentir pour améliorer le service dans cette période extrêmement compliquée que nous vivons.

PRESENTATION ET VOTE DE LA RESOLUTION FINANCIERE RELATIVE A LA SANTE AU TRAVAIL

Alain DYJA : je demande à Magali MANGIN de présenter le projet de délibération concernant l'affectation du résultat de Santé au Travail.

Magali MANGIN : avant de vous présenter la résolution relative à la Santé au Travail, je vous informe que les comptes de l'exercice 2018, de la MSA Marne Ardennes Meuse, ont été approuvés par le Conseil d'Administration et validés par le Directeur Général et l'Agent Comptable de la CCMSA.

Comme vous le savez maintenant, nous ne calculons plus le résultat pour nos comptes puisque l'ensemble des dépenses techniques et de gestion sont couvertes par les dotations de la CCMSA. Une fonction, qui fait exception, est la Santé au Travail. Pour cette fonction, nous continuons à calculer un résultat qui est ensuite affecté à son propre bilan. Toutefois, ceci se fait avec 2 encadrements législatifs. Les fonds propres de la Santé au Travail ne peuvent pas dépasser le montant total qu'ils avaient au 31 décembre 2013, c'est-à-dire : 3 903 412,94 €. A l'intérieur de ces fonds propres, une deuxième limite est fixée avec les fonds de réserve qui ne peuvent pas excéder 6 mois de fonctionnement d'une année de Santé au Travail. C'est pourquoi, chaque année, je viens devant vous pour réajuster le montant maximum de la réserve Santé au Travail et, en conséquence, affecter la différence au report à nouveau. Cette année, nous constatons que la réserve Santé au Travail peut-être portée à son maximum, 1 522 655,42 € et le report à nouveau sera, de fait, diminué d'autant à 2 380 757,52 €.

Magali MANGIN présente à l'Assemblée Générale le projet de résolution qui suit :

En vertu de l'article D 723-230 du code rural modifié par le décret n° 2013-1223 du 23 décembre 2013, l'Assemblée Générale décide :

- de porter la réserve de Santé au Travail à son maximum (équivalent à 6 mois de fonctionnement) soit 1 522 655,42 €.
- d'ajuster le report à nouveau en conséquence par la désaffectation d'une somme de 66 942,19 € pour alimenter la réserve de Santé au Travail.

La réserve étant à son niveau maximum, le résultat dégagé en 2018 au titre de la Santé au Travail, soit 391 410,28 € a été remonté à la CCMSA.

Après ces opérations, les réserves sont ainsi réparties :

RESERVES	31.12.2017	31.12.2018
RESERVES OA/ASS/CM		
Réserves ST	1 455 713,23 €	1 522 655,42 €
Report à nouveau ST	2 447 699,71 €	2 380 757,52 €
RESERVES ST	3 903 412,94 €	3 903 412,94 €
TOTAL	3 903 412,94 €	3 903 412,94 €
<i>Résultat ST remonté CCMSA</i>	535 261,00 €	391 410,28 €

Suite à la proposition du Président, les Délégués adoptent à l'unanimité la résolution.

PRESENTATION ET VOTE DES VOEUX

Jean-Marc PILARD, Président du Comité de Protection Sociale des Non Salariés, présente les propositions de vœux aux délégués.

Vœu n° 1

Les personnes qui habitent les territoires ruraux connaissent de plus en plus de difficultés pour accéder aux services, ceci à tous les âges de la vie.

L'Assemblée Générale :

- considère que tout citoyen doit bénéficier du même niveau de services, qu'il soit urbain ou rural, ceci au titre de l'égalité de traitement,
- rappelle la nécessité de réduire les inégalités territoriales,
- souligne l'engagement de la MSA qui apporte des réponses adaptées aux besoins exprimés sur les territoires en mobilisant ses services de proximité et ses élus,
- demande à ce que la MSA dispose de moyens pour continuer à contribuer au développement et à l'animation des territoires.

Vœu n° 2

Les montants des pensions d'invalidité maladie servies aux non salariés agricoles sont particulièrement faibles et inférieurs aux montants des pensions servies dans les autres régimes de sécurité sociale.

L'Assemblée Générale :

- demande le relèvement des montants des pensions d'invalidité afin de les aligner sur ceux applicables aux travailleurs indépendants,
- propose de calculer la pension des exploitants agricoles en fonction du revenu annuel moyen dans la limite du plafond annuel de la Sécurité Sociale, soit 30 % en cas d'incapacité partielle, soit 50 % en cas d'incapacité totale et de verser aux conjoints collaborateurs et aux aides familiaux des pensions au moins égales aux montants minimums accordés aux chefs d'exploitations.

Vœu n° 3

La réforme des retraites est un projet d'envergure qui concerne toutes les catégories professionnelles puisque l'objectif est de mettre en place un régime universel, ayant pour principe qu'un euro cotisé donne, à terme, le droit à un même niveau de pension.

L'Assemblée Générale demande à ce que soit bien prise en considération, au titre de la solidarité nationale, la situation des actifs ayant de faibles revenus qu'il s'agisse des salariés, dont les travailleurs saisonniers et occasionnels, que des non salariés chefs d'exploitation et conjoints participant aux travaux.

Vœu n° 4

Le TESA simplifié est particulièrement adapté aux attentes des employeurs qui embauchent des salariés saisonniers et des travailleurs occasionnels.

La Direction Générale des Finances Publiques a donné une suite favorable à la demande de la MSA et a accepté de maintenir le TESA simplifié en limitant toutefois son accord au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale :

- demande à ce que les travaux qui sont en cours entre la MSA et les services de l'Etat aboutissent et permettent de pérenniser le TESA simplifié pour les années à venir,
- soutient tous les projets et initiatives contribuant à simplifier les démarches administratives des employeurs.

Echanges avec les délégués sur les propositions de vœux

Robert HENON : Président de la section des Anciens Exploitants Agricoles des Ardennes : je trouve que vous auriez pu ajouter un vœu concernant les retraites actuelles afin qu'elles ne soient pas oubliées et puissent atteindre 85 % du SMIC.

Philippe MENNESSON : je t'assure que tous les retraités agricoles que tu représentes sont bien écoutés par la CCMSA. C'est une revendication légitime que nous soutenons.

Robert HENON : oui, mais nous sommes quand même la seule profession à ne pas bénéficier des 85 % du SMIC et à ne pas être concernée par la future réforme des retraites.

Philippe MENNESSON : Philippe LAFFON va présenter le projet de réforme des retraites et abordera le sujet des retraites des anciens agriculteurs.

Huguette DURAND : échelon local de Sézanne, Anglure et Eternay et membre de la section des Anciens Exploitants de la Marne intervient également : on peut lire sur le site de la MSA que, par décret du 28 décembre 2018, les points RCO (Retraite Complémentaire Obligatoire) 2018 et 2019 seront revalorisés alors qu'à ce jour il n'y a toujours pas de revalorisation. Pourquoi ?

Hubert BRUNEEL : cette revalorisation doit être effective très prochainement. Il y a eu quelques difficultés en terme de mise en œuvre mais je vous assure que cette revalorisation va bien être effective pour l'ensemble des bénéficiaires.

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, les vœux qui seront transmis à la Caisse Centrale de la MSA.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Alain DYJA : pour certains, la MSA est un organisme de Sécurité Sociale, pour d'autres elle est une Organisation Professionnelle Agricole. Et pour le Président de la MSA Marne Ardennes Meuse, qui sommes-nous ?

Philippe MENNESSON : il est vrai que la MSA est un organisme de protection sociale qui gère la protection sociale des exploitants, des salariés, des employeurs de main d'œuvre et des retraités, mais c'est aussi une organisation agricole. La MSA a une mission de service public dans le cadre de règles fixées par l'Etat. Nous avons la particularité et l'avantage d'être un guichet unique. Nous sommes un organisme de Sécurité Sociale professionnel et mutualiste.

Alain DYJA : en quoi la MSA est-elle une Organisation Professionnelle Agricole ?

Philippe MENNESSON : je suis administrateur à la MSA depuis 1985. Pour moi, la MSA c'était un organisme qui percevait des cotisations et, de ce fait, la Sécurité Sociale. Mais, rapidement, je me suis aperçu que la MSA était aussi une Organisation Professionnelle Agricole car elle s'adresse à l'ensemble du monde agricole : aux exploitants, aux salariés de la production, aux salariés de services, aux salariés de l'agro-alimentaire, aux employeurs de main d'œuvre ainsi qu'aux retraités.

La MSA doit être en phase avec les réalités de son agriculture. Elle est en relation étroite avec les exploitants et les salariés et entretient des relations importantes, à Marne Ardennes Meuse, comme dans beaucoup d'autres caisses, avec ses partenaires : Groupama, Crédit Agricole, la Coopération, les centres de gestion, les Chambres d'Agriculture, les organisations syndicales, les services de l'Etat. Nous avons des contacts permanents et échangeons.

Ces liens étroits que nous entretenons, dans nos départements, nous permettent d'appliquer au mieux la législation pour répondre aux contraintes de notre agriculture et faciliter la vie de nos exploitants. Il est très important de maintenir un lien très fort entre l'agriculture et la MSA. Etre une Organisation Professionnelle Agricole, est nécessaire pour être en phase avec les réalités du monde agricole et s'adapter à l'évolution de l'agriculture.

Alain DYJA : la MSA est une Organisation Professionnelle Agricole qui a un mode de gouvernance démocratique et mutualiste. Peux-tu nous en parler ?

Philippe MENNESSON : la MSA est un organisme mutualiste qui a un mode de fonctionnement démocratique avec des délégués et des administrateurs élus par les adhérents. Le Conseil d'Administration est composé d'exploitants agricoles, de salariés agricoles et d'employeurs de main d'œuvre. Les prérogatives du Conseil d'Administration sont bien sûr encadrées par la loi. Il contrôle le fonctionnement des services, il fixe les orientations dans les domaines de l'action sanitaire et sociale et de la Santé Sécurité au Travail en prenant en compte les besoins des populations et des professionnels. Il faut savoir, qu'à Marne Ardennes Meuse, nous avons des productions diverses : viticulture, élevage, polyculture et forêt. En conséquence, nous orientons nos actions de Santé Sécurité au Travail pour répondre aux besoins de ces différentes filières.

Un des rôles du Conseil d'Administration est de décider des dates et des pourcentages d'appels de cotisations en essayant de satisfaire tout le monde suivant les variations de trésorerie des exploitations, ce qui n'est pas simple !

Nous, administrateurs, nous essayons toujours de tenir compte de la réalité des trésoreries des exploitations.

Le Conseil d'Administration fixe également les orientations de la politique d'action sociale en fonction des besoins de la population. La MSA consacre un budget important à l'action sociale sur les territoires. Il existe une enveloppe pour les prises en charge des cotisations pour les agriculteurs qui ont des difficultés. Le Conseil d'Administration fixe les modalités d'attribution des prises en charge suivant les situations des publics les plus fragiles.

Nous devons toujours être au plus près des réalités des adhérents et de l'agriculture.

Le Conseil d'Administration entretient des relations étroites avec la Direction et cela dans le respect des compétences de chacun. La Direction doit être à la fois acteur de la protection sociale qui connaît les réalités du monde agricole. Notre Directeur, je dois le dire, et les professionnels qui sont présents aujourd'hui l'ont constaté, côtoie et rencontre fréquemment les Directeurs et les Présidents des Organisations Professionnelles Agricoles ce qui permet d'anticiper et de résoudre les problèmes. Me concernant, c'est la fin de ma mandature, mais je crois qu'il est important que le Directeur et le CODIR connaissent bien le monde agricole.

Alain DYJA : tous les 5 ans, les adhérents ont la possibilité de voter pour élire leurs délégués, leurs représentants à la MSA. Nous sommes à quelques mois du prochain scrutin puisque le vote aura lieu entre le 20 et le 31 janvier 2020. Quels sont les enjeux de ces élections ?

Philippe MENNESSON : nous sommes à la fin d'un mandat, nous sommes à la veille des élections, enjeu très important pour la MSA au niveau de :

- la représentativité de l'agriculture par rapport à la population,
- la reconnaissance des territoires ruraux et des personnes qui vivent sur ces territoires.

Voter c'est :

- conforter la légitimité des délégués et des administrateurs pour assurer leur futur mandat,
- être des interlocuteurs reconnus de l'Etat, des élus et de tous les partenaires.

Nous avons un challenge à relever : il faut se mobiliser et mobiliser :

- les délégués,
- les partenaires,
- toutes les organisations représentatives,
- les agriculteurs et les salariés.

Il faut se mobiliser :

- aller sur le terrain et dans les entreprises,
- rappeler :
 - l'importance et le rôle des élus,
 - l'utilité du vote.

Nous ne manquerons pas de solliciter nos partenaires du monde agricole pour inciter à voter dans les entreprises et faire voter les agriculteurs. Nous avons déjà mis en place, avec la FDSEA, une campagne pour mobiliser les agriculteurs.

Il est vrai, qu'actuellement, les élections ne rencontrent pas le succès escompté, comme le prouve le taux d'abstention considérable lors des élections européennes. Nous ne sommes pas du tout dans le même contexte. Je tiens à évoquer les élections des Chambres d'Agriculture qui ont connu une participation importante. Je voudrais féliciter les Chambres d'Agriculture pour ces résultats.

Alain DYJA : quel regard portes-tu sur l'évolution de la MSA ?

Philippe MENNESSON : la MSA a, depuis plusieurs années, fait évoluer la protection sociale agricole. Je citerais :

- la mise en place de la Retraite Complémentaire Obligatoire,
- la revalorisation des petites retraites qui, je l'accorde, n'est pas suffisante,
- la mise en place du régime des indemnités journalières maladie et accident du travail,
- l'obtention de l'allongement du congé maternité et paternité.

Des avancées très significatives mais sûrement pas suffisantes.

Au cours de ce dernier mandat, la MSA a été très réactive face aux crises agricole (difficultés dans les exploitations de production laitière, la filière viande, les céréales en 2016 et plus récemment la baisse des cours du sucre qui entraîne une baisse importante du prix des betteraves). Ces crises ne nous quittent pas et nous devons aider et accompagner les exploitants qui traversent ces crises :

- en prenant en charge les cotisations (depuis 5 ans environ 4 millions d'euros de prise en charge),
- en accordant des échéanciers de paiement d'1 à 2 ans, pour permettre aux agriculteurs de faire face à leurs échéances.

Par ailleurs, des mesures nationales ont été prises pour alléger les charges sociales :

- la réduction et ensuite la suppression de l'assiette minimale AMEXA, ce qui veut dire que les exploitants en déficit ne paient pas de cotisations maladie,
- l'alignement des cotisations AMEXA sur celles des indépendants.

La MSA accompagne les agriculteurs les plus fragiles et en difficultés par :

- l'action des travailleurs sociaux,
- le maintien dans l'emploi,
- la mise en place d'actions : aide au répit, Agri Ecoute.

La MSA, avec d'autres partenaires, s'est fortement impliquée au sein du dispositif REAGIR qui, en Marne Ardennes Meuse, fonctionne très bien avec l'ADASEA en Marne et les Chambres d'Agriculture en Ardennes et en Meuse.

Les cellules REAGIR sont nécessaires. Elles permettent à un bon nombre d'agriculteurs de reprendre confiance, de ne pas se sentir seuls face à leurs difficultés et de rebondir.

Il faudrait que les Pouvoirs Publics puissent financer le fonctionnement du dispositif REAGIR.

Je tiens à remercier les personnes des Chambres d'Agricultures, des ADASEA et des autres organismes agricoles pour leur action au sein des cellules REAGIR. L'idéal serait qu'il n'y ait plus d'agriculteurs en difficultés et que REAGIR s'éteigne du fait de la hausse des revenus des agriculteurs.

Alain DYJA : quelle est ta vision de la MSA de demain dans un contexte agricole en mutation ?

Philippe MENNESSON : je viens d'évoquer la MSA face aux difficultés de l'agriculture. L'agriculture traverse des changements et des bouleversements importants. Elle se transforme. Pour un certain nombre d'agriculteurs, l'évolution est quelque chose de facile à vivre, de naturel mais, pour d'autres, ce n'est pas le cas. J'estime que les organismes agricoles doivent aider ceux qui ont des difficultés pour s'adapter et qui n'osent pas évoluer.

L'agriculture doit faire face à de nombreux défis : la mondialisation avec la fin des quotas. Les marchés mondiaux sont intraitables. La volatilité des prix et les variations des cours pèsent sur l'économie des exploitants agricoles qui existent depuis toujours mais elles prennent de plus en plus d'ampleur. Les attentes sociétales sont très diverses, voire paradoxales. Certaines sont impossibles à réaliser dans un cadre économique très contraint. Les agriculteurs doivent les prendre en compte en fournissant des produits de qualité aux consommateurs.

Une étude anglaise a été réalisée et cite l'agriculture française comme la première, au niveau mondial, concernant la qualité.

Un autre problème : la transition écologique. Elle fait partie de tous les discours, notamment politiques. Il paraît que dans 30 ans nous ne roulerons plus dans des voitures avec du pétrole. De ce fait, il y aura des évolutions importantes et, nous aurons un atout important à jouer avec l'éthanol.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la diminution de l'utilisation des pesticides. Pour un organisme de protection sociale, il est vrai que l'on ne peut pas nier que l'utilisation des pesticides est dangereuse, surtout pour l'utilisateur. Dangereuse, s'il y a des résidus importants dans l'alimentation. Dernièrement, au cours d'une réunion organisée par l'ASEPT Champagne-Ardenne, un nutritionniste a présenté une enquête sur les causes du cancer dans l'alimentation et la présence de traces de pesticides dans l'alimentation. Je pense qu'il faut avoir un discours d'explication envers nos consommateurs. Je ne nie pas que les pesticides sont des produits dangereux qu'il faut manier avec précaution.

La MSA a aussi le devoir d'accompagner le changement et doit soutenir l'installation, faciliter la transmission des exploitations et renforcer l'accompagnement sur le plan humain et financier des cédants et des futurs installés. Nous devons aussi prendre en compte un changement important de l'agriculture dans notre région : l'augmentation du nombre de doubles actifs.

Alain DYJA : quelle est ta vision de la MSA de demain, compte tenu de tout ce qui se passe aujourd'hui ?

Philippe MENNESSON : pour moi, la MSA à toutes les raisons de rester et de continuer ses actions. De les continuer, bien sûr, mais sous des formes différentes. Elle a toute sa raison d'être par son réseau de délégués et par ses actions sur les territoires. Une actualité récente a mis en évidence des aspirations citoyennes. Le mouvement des gilets jaunes a véhiculé un message fort de demande de participation directe à la vie de la société et à la prise de responsabilités.

Avec son modèle démocratique et organisé, la MSA apporte des réponses concrètes aux préoccupations actuelles. Elle apporte plus de justice sociale et plus de proximité. La MSA c'est la protection sociale du dernier kilomètre, sachant que l'on a l'impression que le monde rural est oublié. La MSA n'oublie pas le monde rural. Au contraire, elle mène des actions utiles dans les milieux dits isolés et loin de tout. La MSA dialogue avec l'Etat et les collectivités locales. Elle donne vie sur les territoires car, comme je vous le disais, de nombreuses actions y sont conduites et ce dans chaque département.

L'évolution de la protection sociale, c'est donner les mêmes droits pour tous, les mêmes prestations dans tous les régimes. Il est vrai que, depuis longtemps, certains s'interrogent sur le maintien du régime agricole. Depuis plus de 30 ans que je suis arrivé à la MSA, nous avons démontré que la MSA avait sa raison d'être dans le milieu agricole.

Aujourd'hui, l'actualité montre que le modèle MSA retrouve un futur que l'on n'imaginait pas. Je pense que la MSA a une longueur d'avance pour répondre aux attentes sociales et sociétales. Pour cela, nous devons affirmer notre vitalité démocratique et donner des moyens aux délégués pour agir et faire vivre la solidarité au quotidien sur les territoires. Pour mener les actions sur les territoires, nous avons besoin de moyens. Hubert BRUNEEL vous l'a dit, les COG successives nous contraignent avec des moyens humains et financiers de moins en moins importants. Je lance un appel aux Pouvoirs Publics pour que, dans la prochaine COG, il ne nous soit pas encore demandé une réduction de moyens. Nous avons besoin de ressources pour accompagner nos adhérents sur les territoires. Nous avons une grande expertise dans le domaine de l'animation des territoires et j'affirme que l'Etat et les collectivités locales peuvent compter sur la MSA si elle en a les moyens.

RAPPORT MUTUALISTE

Alain DYJA invite à la tribune Bénédicte LHOTE, Présidente de la Commission d'Animation du Réseau et des Territoires (CART) de la MSA pour présenter le rapport mutualiste de l'année 2018.

Le rapport mutualiste valorise les actions dans lesquelles les élus et la MSA sont engagés et il permet d'en faire une présentation à l'Assemblée Générale. Cette année, la CART a souhaité mettre l'accent sur les projets préparés et mis en œuvre par les élus. Peux-tu nous en dire plus ?

Bénédicte LHOTE : nous avons souhaité illustrer la capacité de la MSA à mettre en œuvre des projets en milieu rural. Cela est rendu possible par l'action des délégués qui détectent et identifient les besoins et par l'accompagnement du personnel MSA qui met en œuvre une réponse professionnelle et adaptée. Nous avons retenu 3 actions qui illustrent chacune à leur manière, notre capacité à agir localement :

- la Charte Territoriale de Solidarité avec les aînés mise en œuvre dans les Ardennes,
- l'atelier nutrition santé seniors réalisé dans la Marne,
- l'action de prévention à l'utilisation des produits phytosanitaires conçue et réalisée dans la Meuse.

Nous avons le plaisir d'accueillir les promoteurs de deux projets qui vont pouvoir nous présenter leur parcours et l'intérêt de construire ensemble. Je les remercie d'avoir consacré du temps pour participer à notre Assemblée Générale.

Pour l'une des actions, nous vous proposons un reportage vidéo.

Alain DYJA : sans plus attendre je demande à Marie-Christine HABERT, Gina LAPLACE et Gérard BATIN de nous rejoindre pour évoquer la Charte Territoriale des Solidarités avec les Aînés menée dans les Ardennes.

Marie-Christine HABERT vous êtes agricultrice et déléguée du canton d'Attigny, plus précisément de l'ancien canton de Grandpré. Gina LAPLACE vous êtes travailleur social à la MSA et Gérard, tu es retraité salarié dans les Ardennes et membre du Conseil d'Administration de la MSA.

Bénédicte LHOTE : la Charte de Solidarité est une action de Développement Social Local. Gina LAPLACE, pouvez-vous nous expliquer ce terme ?

Gina LAPLACE : le Développement Social Local est une méthode d'intervention. Elle permet aux élus et aux habitants de se prendre en charge pour mettre en place des actions qui améliorent leur quotidien.

Il est important de comprendre que ce sont les habitants qui évaluent leurs propres besoins et la façon dont ils envisagent, eux-mêmes, les solutions à mettre en œuvre. Notre rôle consiste à les accompagner dans l'analyse des besoins, ce que l'on appelle le diagnostic partagé, puis dans la mise en œuvre des projets, c'est-à-dire le plan d'actions.

On s'appuie sur ce qui existe déjà sur le territoire, et on travaille de concert avec une collectivité territoriale qui souhaite s'investir à nos côtés. Son implication dès le départ est importante, les actions doivent pouvoir perdurer après la fin de la charte.

Bénédicte LHOTE : justement, cette collectivité territoriale, comment est-elle choisie ?

Gina LAPLACE : en amont de ce choix, mon rôle a été d'identifier des territoires qui apparaissaient fragiles mais qui étaient capables de se mobiliser.

Dans les Ardennes, nous avons notamment ciblé les anciens cantons d'Attigny et de Tourteron. Après quelques contacts, la Communauté de Communes des Crêtes Pré-ardennaises a été convaincue de l'intérêt de porter et de s'investir dans cette action qui allait durer 3 ans.

Pendant cette période, plusieurs groupes de travail composés d'habitants, de partenaires, d'élus et de bénévoles se sont mis en place afin de construire des actions dont le but est d'améliorer les conditions de vie des seniors sur ce territoire.

Au total, une vingtaine d'actions ont vu le jour entre 2016 et 2018 dans les domaines de l'habitat, de la santé, de la communication, du lien social, des loisirs et pour finir de la livraison de produits locaux à domicile.

L'une des premières actions qui s'est mise en place a été la participation à des ciné-goûters.

Bénédicte LHOTE : Marie-Christine HABERT, vous vous êtes particulièrement investie dans cette action dont le nom fait envie ! Pouvez-vous nous en dire plus ?

Marie-Christine HABERT : oui, il s'agissait d'un souhait formulé par les seniors lors du diagnostic : sortir de chez soi et aller au cinéma ou au théâtre, sachant qu'il existe un cinéma à moins de 20 kilomètres, cela paraissait donc possible !

Pour votre information, le cinéma est géré par une association qui s'appelle les Tourelles.

L'action consiste à proposer de participer à une séance de cinéma par mois destinée aux seniors avec la projection d'un film en sortie nationale. La projection est suivie d'un goûter organisé par les bénévoles de l'association les Tourelles.

Le transport et les inscriptions ont été organisés dans le cadre de la charte. Pour les personnes à mobilité réduite, deux minibus de la Communauté de Communes ont été nécessaires au démarrage du projet, début 2016 et, par la suite, un système de co-voiturage dans les communes a été mis en place.

Bénédicte LHOTE : une belle idée pour lutter contre l'isolement. Mais avez-vous réussi à mobiliser les anciens sur ce projet ?

Marie-Christine HABERT : lors de la première séance, il y a eu 23 participants. Aucun d'entre eux n'était jamais entré dans ce cinéma !

Au fil des mois, grâce à l'investissement de plus en plus intense des bénévoles sur le terrain, un système de co-voiturage a été mis en place. Peu à peu, les minibus ont été moins utilisés alors que le nombre de participants augmentait.

Deux ans après la mise en place de ce projet, 84 seniors du secteur et leurs accompagnants ont participé à la projection du film « La cht'ite famille ».

Après la clôture de la charte en octobre 2018, l'organisation s'est poursuivie et chaque mois, on y veille, les seniors du territoire continuent à prendre plaisir à se retrouver pour une séance de ciné-goûter.

Certains attendent avec impatience la prochaine séance, qui est parfois l'une des rares sorties du mois. En effet, pour ceux qui sortent rarement, c'est l'occasion de retrouver des connaissances, d'échanger, de restaurer ou de créer de nouveaux liens sociaux.

Bénédicte LHOTE : Gérard, tu représentais le Conseil d'Administration de la MSA dans le Comité de Pilotage de cette charte, peux-tu nous en parler ?

Gérard BATIN : j'ai été désigné car j'habite à proximité et j'avais envie de m'investir. J'ai été présent sur le terrain tout au long du déroulement du diagnostic et de la mise en place des actions de la Charte Seniors dans les Ardennes. J'ai pris un grand plaisir à voir tant de projets se mettre en œuvre.

L'implication des habitants a été l'une des clés de la réussite : 35 bénévoles se sont mobilisés et ont donné de leur temps, dont 10 maires. Pour un territoire qui compte 23 communes, c'est un beau score !

20 actions différentes ont été mises en place, cela ne signifie pas 20 journées d'animations, mais bien plus : certaines actions telles que les ateliers culinaires ont eu lieu une fois par mois et perdurent encore !

L'une des actions phares a été la mobilisation et la mise en place d'un réseau de personnes relais sur les communes. Elles ont été formées et ont appris à s'organiser et à travailler ensemble, au bénéfice des seniors du secteur.

J'ai participé à la plupart des actions. J'ai pu constater que le partenariat n'est pas un vain mot quand on sait le construire et l'animer. En effet, plusieurs institutions et associations du secteur ont œuvré ensemble aux côtés des bénévoles et ont mis en commun leurs compétences et leurs moyens au profit du territoire.

Cette charte a été officiellement clôturée fin 2018. Elle a laissé des traces comme l'a dit Marie-Christine HABERT. Une bonne partie des actions lancées par la charte perdurent encore sur ce territoire et se développent même bien au-delà.

Cela prouve qu'il est possible, même sur un territoire isolé qui dispose de peu de moyens, d'améliorer les conditions de vie des seniors, pourvu que les partenaires collaborent et que la population se mobilise.

Tout seul on va peut-être plus vite, mais à plusieurs on va bien plus loin.

J'ai apprécié cette mission et je m'y suis investi avec enthousiasme.

En conclusion, il me semble important de féliciter tous les bénévoles qui, comme Marie-Christine, se sont mobilisés sur ce territoire, les travailleurs sociaux de la MSA : Gina LAPLACE et Anne GUERIN, les chargées de mission de la Communauté de Communes des Crêtes Pré-Ardenaises : Isabelle NICARD, Fanny DURIEUX, Nathalie CARLIN, et les différentes institutions qui ont collaboré à la réussite de la Charte Seniors dans les Ardennes.

Bénédicte LHOTE : je remercie les élus et notre travailleur social qui ont contribué à la mise en place et à la réussite de cette action.

Cette séquence illustre bien la volonté et la capacité de la MSA à déployer des actions de santé publique et de prévention au plus près des besoins des populations rurales. Nous le faisons en partenariat avec les autres régimes de protection sociale et l'Agence Régionale de Santé, mais également avec de nombreux partenaires associatifs.

Dans ce cadre, nous sollicitons le financement de la Conférence des Financeurs de chaque département pour que chacun, sur les territoires ruraux, ait accès à la prévention et préserve son capital santé.

Alain DYJA : je vous remercie pour cette présentation très riche et qui illustre que le milieu rural est un territoire de projets et de qualité de vie. Et maintenant, Bénédicte, je te laisse annoncer la prochaine séquence.

Bénédicte LHOTE : je vous propose de découvrir une action en direction des seniors qui a été menée dans le canton de Fismes, dans la Marne, avec la participation des délégués.

Projection du film « Ateliers Nutrition Santé Seniors : bien se nourrir pour rester en forme ».

Julie IMBERT, travailleur social à la MSA Marne Ardennes Meuse : les ateliers permettent aux seniors de réapprendre à bien manger, d'avoir une alimentation équilibrée et d'établir le lien entre l'alimentation et le bien vieillir.

Les ateliers sont organisés en 9 séances avec 1 séance par semaine d'une durée d'1h30 à 2h00, pour un groupe de 12 personnes. A chaque séance, on travaille sur un thème. Par exemple : les étiquettes afin d'apprendre à mieux les lire, comprendre la composition d'un produit, d'où il vient, où a-t-il été conçu ... On apprend aussi à confectionner des menus équilibrés. Un exemple : si une personne ne souhaite plus manger de viande, par quoi peut-on la remplacer ? C'est plein de petites astuces au quotidien. Lors de la 8^{ème} séance, nous avons eu la chance d'avoir l'intervention d'une diététicienne qui a répondu à des questions un peu plus précises que les participants se sont posés au cours de l'atelier comme par exemple des questions sur le diabète et le cholestérol.

Les ateliers Nutrition Santé Seniors ont été initiés par la MSA Gironde en 2008. J'ai été formée sur cette méthode en 2018 afin que je puisse animer des ateliers sur mon secteur aux alentours de Fismes. Pour l'atelier de cette année, nous nous sommes réunis avec les élus MSA sur le secteur, et avons organisé une réunion d'information qui a débouché sur la mise en place d'un atelier de 10 séances.

Denise CUGNET, déléguée MSA et participante : j'ai eu connaissance des ateliers en participant à une réunion d'échelon local avec Julie IMBERT. J'ai voulu y participer car, c'était d'abord l'opportunité de sortir de chez soi surtout l'hiver, période où on a toujours tendance à se renfermer. C'est aussi l'occasion de rencontrer du monde sur son secteur et d'apprendre de nouvelles façons de s'alimenter et d'équilibrer ses repas. Il y avait une très bonne ambiance entre les participants. Nous avons beaucoup échangé entre nous, nous avons étudié toutes les façons de concevoir un repas équilibré et nous avons aussi échangé des recettes ! En ma qualité d'élue, j'ai essayé d'orienter d'autres personnes pour qu'elles puissent venir participer à de nouvelles actions qui auront lieu sur le secteur.

Michèle BOCQUET : déléguée MSA et participante : j'ai eu connaissance de la mise en place de l'atelier en participant à une réunion d'échelon local. J'ai souhaité y participer pour être en contact avec des personnes que je connaissais, qui allaient faire partie de cette session, et aussi pour apprendre à bien se nourrir. L'ambiance était bonne. Cet atelier m'a beaucoup apporté. Je suis tout à fait partante pour participer à une nouvelle action sur le secteur.

Alain DYJA : je demande maintenant à Cédric SOMNARD et Laure BLANPIED de nous rejoindre pour évoquer une action de prévention liée à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cédric SOMNARD, vous êtes exploitant agricole à Fresnes en Woëvre dans la Meuse et Président de l'échelon local Fresnes Vigneulles Saint Mihiel.

Laure BLANPIED, vous êtes conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA.

Bénédicte LHOTE : Cédric SOMNARD, pouvez-vous nous indiquer pourquoi vous avez choisi de travailler sur la santé des utilisateurs de produits phytosanitaires ?

Cédric SOMNARD : pourquoi cette action ? C'est parti tout simplement d'un constat que j'ai fait en côtoyant mes collègues agriculteurs et applicateurs de produits phytosanitaires ainsi que les personnes qui sèment des parcelles de céréales et qui utilisent des semences traitées. J'ai été choqué de voir leur faible niveau de protection et leur faible niveau d'information sur la dangerosité de ces produits. Lors d'une réunion d'échelon local, j'en ai discuté avec les autres délégués et on a trouvé là une belle porte d'entrée pour aller voir les adhérents MSA et leur proposer une action dans ce sens. Qui mieux que le service Prévention des Risques Professionnels de la MSA avec nos 2 interlocuteurs meusiens, qui sont Laure BLANPIED et Régis PIERRE, pour organiser cette réunion ? Nous ne voulions pas faire une réunion théorique et donner des leçons aux agriculteurs. Notre objectif était de montrer des choses simples et pratiques. Nous avons défini un programme autour de 3 axes :

- montrer les nouvelles technologies au service de notre santé,
- montrer qu'il existe des solutions et des gestes simples au quotidien pour se protéger,
- donner des réponses concrètes et des applications pratiques aux questions et situations de travail car bien souvent, quand on parle protections, on a l'impression que l'on va créer des difficultés qui vont limiter la productivité des personnes.

Notre objectif était donc de montrer l'utilité d'une information et d'une formation adaptées. Nous sommes aussi partis du constat qu'il y avait un manque d'informations concernant les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il y a des produits qui sont proposés dans le commerce mais souvent ce sont des tailles uniques ou génériques et c'est ce qui rebute les personnes à les utiliser. En quelque sorte, nous avons voulu mettre en relation les utilisateurs, les vendeurs et les fabricants.

Bénédicte LHOTE : vous avez sollicité la MSA et son service Prévention des Risques Professionnels. Laure BLANPIED, comment avez-vous reçu cette demande et répondu aux élus ?

Laure BLANPIED : initialement, nous étions un peu réticents au sujet de cette demande car nous ne voulions pas recommencer un « Certiphytos bis », étant donné que c'est la formation qui est actuellement dispensée pour les exploitants et les salariés qui manipulent des produits phytosanitaires.

La prévention du risque chimique fait partie des priorités du plan national Santé Sécurité au Travail. Il était donc important de travailler sur ce sujet.

Après avoir échangé avec Cédric SOMNARD, sur sa manière de travailler sur son exploitation, nous avons constaté qu'il testait déjà des solutions innovantes de prévention du risque chimique et c'est ainsi, avec son accord, que nous sommes partis sur l'organisation d'une journée construite autour de 3 ateliers pour éviter les présentations théoriques en salle. Il fallait aussi insister sur les solutions innovantes qui existent aujourd'hui sur le marché et qui ne sont pas forcément connues des utilisateurs de produits phytosanitaires.

Nous avons donc divisé les participants en 2 groupes afin de permettre l'interaction avec les intervenants. Nous avons utilisé différentes sortes de médias pour rythmer la journée afin de la rendre interactive et intéressante pour les participants. A la fin de la journée, nous avons remis des EPI aux participants et je pense que nous leur avons apporté des réponses concrètes.

Bénédicte LHOTE : comment avez-vous fait pour faire venir les exploitants et leurs salariés à cette journée ?

Cédric SOMNARD : on savait qu'il y avait un gros potentiel. Toutefois, il faut réussir à faire venir les gens ! Nous avons essayé de choisir la bonne date, la période où, entre guillemets, les exploitants ont moins de travail et ont le plus de facilité pour se déplacer et venir s'informer. Idéalement, c'était prévu au mois de janvier car c'est une période un peu plus calme en termes de travaux dans les champs. Finalement, pour faire venir le plus grand nombre de personnes (celles qui utilisent des produits phytosanitaires et manipulent des semences traitées), la date a été décalée à fin février.

Une invitation avec le titre « Santé et Phytos, quoi de neuf ? » a été rédigée ainsi qu'un sommaire qui attirait l'attention. Une semaine avant la date de l'action, nous avions peu de retour. Nous nous sommes alors dits « Qu'est-ce qui se passe ? ». Avec d'autres délégués, Régine SAUCE, administratrice MSA, et Pascale GUIOT nous avons décroché le téléphone et avons appelé les personnes à qui nous avons envoyé l'invitation. Certaines nous ont dit « Oui, je l'ai reçue » mais hésitaient à se positionner sur une date. Il a fallu « vendre » cette journée en expliquant le contenu, les objectifs et en insistant sur le côté très pratique des ateliers, la possibilité d'échanger avec des professionnels pour mobiliser une vingtaine de personnes.

Bénédicte LHOTE : pensez-vous avoir répondu aux attentes des participants ?

Cédric SOMNARD : oui, nous avons répondu aux attentes des participants. Pourquoi ? Parce que le premier constat est qu'ils sont restés jusqu'à la fin de la journée et que, certains avaient même du mal à partir le soir, ce qui est réellement satisfaisant. L'organisation était très bien et l'implication de tous au sein de l'échelon local a été très appréciée. Par exemple, un goûter a été servi.

Comme je l'ai dit, le fait que l'information n'ait pas été descendante mais interactive, que les participants ont rencontré des interlocuteurs qu'ils n'avaient pas forcément l'habitude de voir et qui leur ont montré des choses très pratiques et très faciles à mettre en place au quotidien, a été très apprécié. Tous ces points prouvent que la journée a été un réel succès. Je suis tenté de dire que c'était une action innovante, intéressante et qui a laissé des traces positives.

En effet, il m'arrive lorsque je croise des participants, de reparler de cette journée, ce qui montre qu'ils s'en souviennent ! Et puis, ce qui a aussi été gratifiant, c'est de constater que l'année suivante, en janvier 2019, l'action a été reprise et mise en œuvre par 2 échelons locaux (Seuil Souilly Vaubécourt Pierrefitte et Spincourt Damvillers Etain). C'est une vraie satisfaction pour nous, les élus. Enfin, pour terminer, je voulais préciser que nous avons eu 17 participants alors que nous avions 20 centimètres de neige !

Je remercie les élus de mon échelon local pour leur implication, Laure et son collègue Régis, les intervenants extérieurs que j'ai eu la chance de rencontrer et qui, suite à cette journée, ont noué des relations avec les participants. Cela prouve bien que les participants ont trouvé un intérêt pour leur protection et leur santé.

Alain DYJA : merci Cédric SOMNARD et Laure BLANPIED pour vos interventions sur ce projet construit au plus près de la réalité des agriculteurs.

Bénédicte LHOTE : le rapport mutualiste s'achève. Je remercie les élus qui sont intervenus. Je les remercie d'avoir pris du temps pour venir nous présenter leur démarche en collaboration avec la MSA, mais également pour l'effort de concision qu'il leur a fallu déployer pour expliquer en quelques minutes des projets qui ont demandé des mois, voire des années, pour les concevoir, les mettre en œuvre et les suivre.

Je tiens à vous remercier tous très chaleureusement du temps et de l'énergie que vous déployez sur le terrain les uns et les autres, vous, les élus, les équipes MSA, le service de la Vie Institutionnelle présents sur nos échelons locaux. Notre implication sur le terrain de la MSA consiste, comme nous venons de le voir, à faire avec les personnes en suscitant l'initiative locale, en veillant à l'intérêt général, en s'appuyant sur les partenariats et en mutualisant les ressources. Construire ensemble et réaliser des actions répondant aux besoins exprimés sur les territoires, telle est la finalité de notre action mutualiste.

Alain DYJA : remercie Bénédicte LHOTE de son intervention, les équipes de la MSA qui ont, avec les élus et partenaires, préparé ce rapport mutualiste ainsi que les participants à la table ronde.

Philippe MENNESSON remercie Bénédicte LHOTE, Présidente de la Commission d'Animation du Réseau et des Territoires, pour son action tout au long de l'année, les responsables des échelons locaux et les personnes qui ont présenté le rapport mutualiste en soulignant la richesse et la diversité des actions. En l'absence de questions, il clôt la partie statutaire de l'Assemblée Générale.

CONFERENCE : LA REFORME DE LA RETRAITE

Introduction et présentation du thème.

Alain DYJA : Jean-Paul DELEVOYE a été nommé en septembre 2017 Haut Commissaire chargé de préparer une réforme majeure : la réforme des retraites.

L'objectif est d'instaurer un système universel de retraite qui remplacera les 42 régimes actuels (régimes de base et régimes complémentaires obligatoires) en mettant en place un système par points, considérant qu'un euro cotisé doit donner les mêmes droits à tous, quel que soit le statut des cotisants.

Cette réforme d'ampleur suscite de nombreuses attentes et soulève beaucoup d'interrogations.

Pourquoi vouloir transformer notre système de retraite alors qu'il ne semble pas menacé à long terme même s'il dépend de l'évolution de l'emploi et de la situation économique de notre pays ?

Les réformes passées ont produit leurs effets et, en comparaison avec d'autres pays, la France est plutôt bien placée en ce qui concerne le niveau de vie moyen des retraités.

Cette réforme permettra-t-elle de maintenir ce qui est au cœur de notre pacte social, à savoir le financement des retraites par répartition et de retrouver ainsi la confiance dans la solidarité entre les générations ?

Est-il possible de fonder dans un système universel toutes les catégories socio professionnelles : salariés, indépendants, dont les agriculteurs, professions libérales et fonctionnaires pour plus de justice et d'égalité ?

Un système par points ne risque-t-il pas de remettre en cause nos principes de solidarité ?

Permettra-t-il de prendre en compte :

- les interruptions d'activités liées aux aléas de la vie ou de carrière et celles liées à la maternité,
- le handicap,
- la situation des aidants,
- les métiers pénibles et dangereux,
- les carrières longues,
- les périodes d'apprentissage et de stage, les difficultés des jeunes pour entrer dans le monde du travail.

Les droits familiaux et les pensions de réversion seront-ils maintenus ?

Pourra-t-il garantir un niveau de pension pour les français qui auront travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes ?

Il s'agit d'un enjeu important pour l'agriculture.

80 % du financement des retraites des non salariés agricoles est assuré par la compensation démographique et par la fiscalité. Il ne faudrait pas revenir à une situation consistant à fabriquer à nouveau des petites retraites.

Dans une approche plus pratique, irons-nous, avec cette réforme, dans la voie de la simplification pour faciliter les démarches et les choix des futurs retraités ? Qui sera concerné et comment passerons-nous d'un système à un autre ?

Enfin, le sujet de la gouvernance d'un système universel interroge l'ensemble des opérateurs de retraite, dont la MSA.

Autant de questions et bien d'autres pour lesquelles le Conseil d'Administration a souhaité aborder le sujet à l'occasion de cette Assemblée Générale, notre système de retraite étant le reflet des valeurs de notre société et des préoccupations des français.

Autant de questions qui sont au centre de la consultation avec les acteurs du champ des retraites et de la participation citoyenne conduite par le Haut Commissaire.

Philippe LAFFON, que nous sommes heureux d'accueillir à la tribune, est membre de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et connaît très bien notre Institution, puisqu'il a été plusieurs années le Directeur de la Santé à la CCMSA et a apporté ses compétences au service du régime agricole.

Aujourd'hui, c'est en sa qualité de Secrétaire Général Adjoint du Haut Commissaire à la réforme des retraites qu'il intervient devant nous.

C'est avec plaisir que je vous donne la parole.

Intervention de Philippe LAFFON : vers un système universel de retraite

MISSION DU HAUT-COMMISSAIRE A LA REFORME DES RETRAITES

Nommé en septembre 2017.

Chargé de la préparation de la réforme :

- il organise la concertation avec les principaux acteurs du champ des retraites,
- il coordonne, au niveau interministériel, la préparation de la réforme des retraites, la rédaction des projets législatifs et réglementaires et la mise en place du nouveau système.

→ 2018/2019 : travaux préparatoires

→ 2019/2020 : vote de la loi

→ au-delà de 2020 : mise en place progressive du nouveau système universel

LE SYSTEME DE RETRAITE ACTUEL : MERITES ET LIMITES



1 français sur 4 est retraité



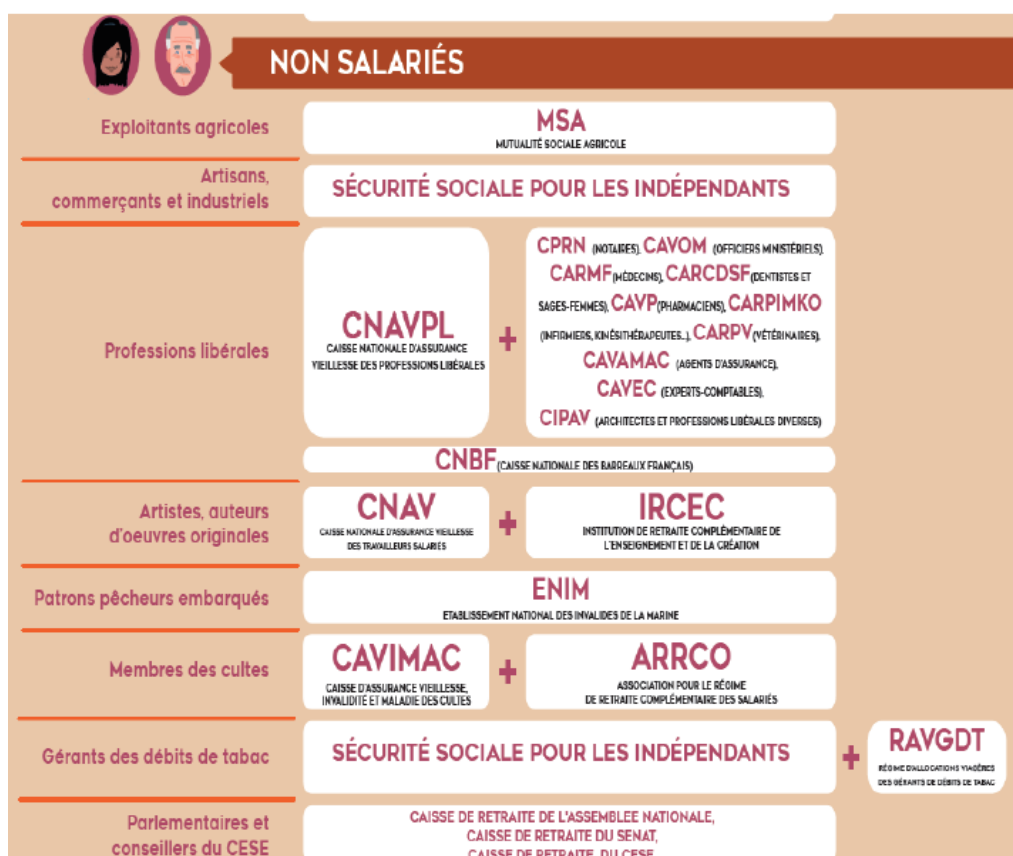
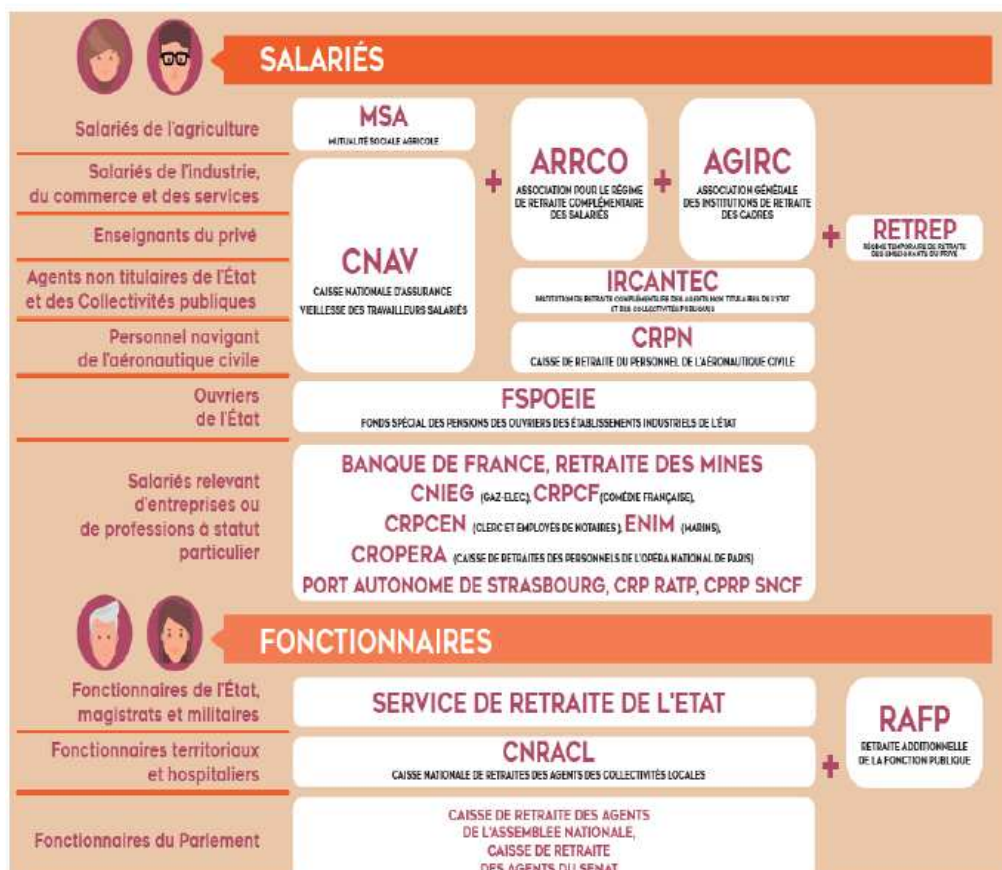
Pour 7 € de richesse nationale produite chaque année, 1 € est dédié aux retraites *

** Les prestations servies par les dispositifs de retraite supplémentaire (épargne retraite individuelle et collective) ne sont pas comptabilisées. Elles représentent seulement 2 % de l'ensemble des prestations versées (6,1 milliards en 2016).*

UN SYSTEME DE RETRAITE COMPOSE DE 42 REGIMES OBLIGATOIRES :

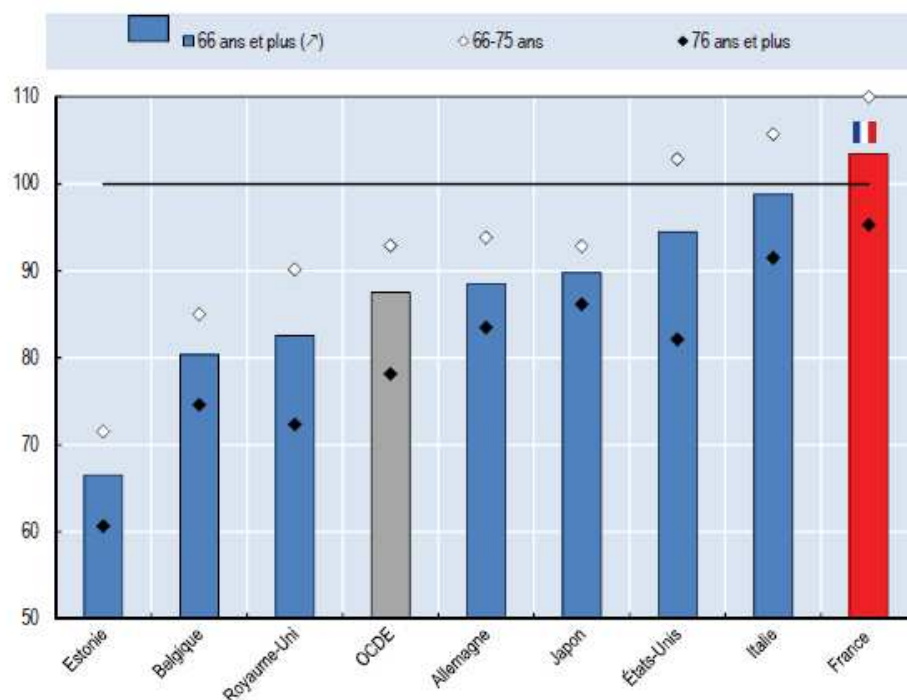
- 42 régimes de retraite obligatoires fondés sur des logiques professionnelles.
- Les régimes complémentaires professionnels sont obligatoires, en répartition et sont généralisés aux salariés et aux indépendants.
- Les règles de calcul des droits (gérés en points ou en annuités) et les dispositifs de solidarité diffèrent entre les régimes.
- Les régimes par capitalisation occupent une place très marginale dans le système (RAFP et CAVP).

- En moyenne, les assurés sont affiliés à 3 régimes ; 1/3 des assurés à 4 régimes ou plus (dont 250 000 assurés à 7 régimes ou plus).



EN COMPARAISON INTERNATIONALE, LA FRANCE EST BIEN POSITIONNÉE EN MATIÈRE DE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS

**Le revenu moyen des 65 ans +
% du revenu moyen de l'ensemble de la population***

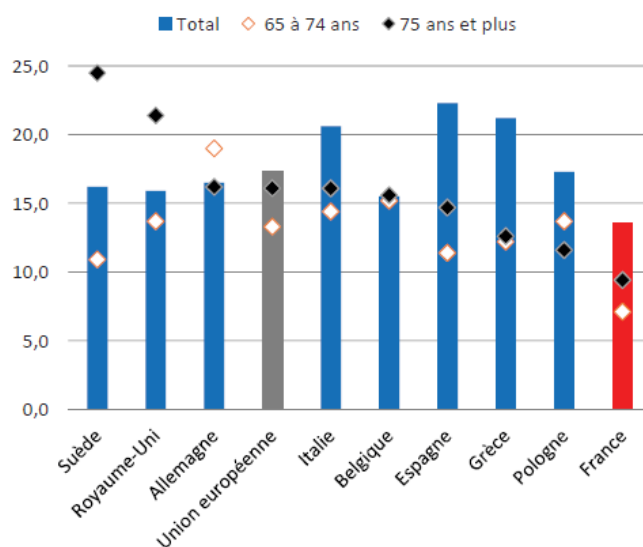


Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions*, indicateur 6.1.

* Depuis les années 1990, le niveau de vie des retraités est supérieur à celui de l'ensemble de la population. À législation constante, une inflexion est projetée au-delà de 2025, sans baisse nominale des pensions.

Le taux de pauvreté parmi les 65 ans + :

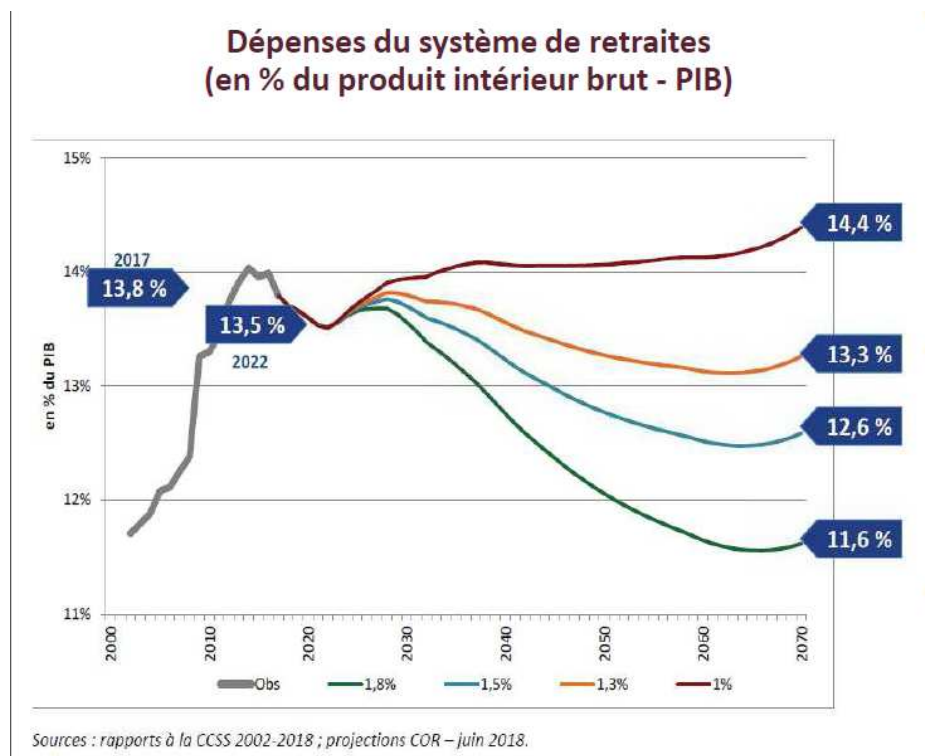
- est plus faible qu'au sein des autres groupes d'âge
- est plus faible en France que chez nos voisins européens



Source : Eurostat pour 2016.

Note : le seuil de pauvreté est défini à 60 % du revenu médian des ménages après taxation et transferts sociaux.

SOUS L'EFFET DES REFORMES PASSEES, LA PART DES RETRAITES DANS LE PIB EST PLUTOT ORIENTEE A LA BAISSSE, MEME SI DEPENDANTE DE LA CROISSANCE



- Depuis 1993, le système de retraite a connu des réformes successives pour s'équilibrer :
 - 5 réformes des retraites (1993, 2003, 2008, 2010, 2014).
 - Plus de 10 accords signés pour AGIRC/ARRCO.
 - Indexation des droits acquis en cours de carrière et des pensions liquidées sur l'inflation, élévation des âges effectifs moyens de départ atteignant 63 ans en 2030 et 64 ans en 2040.
- Elles ont évité un dérapage financier du système :
 - Depuis 2000, les dépenses de retraite étaient inférieures à 12 % du PIB. En l'absence des réformes, elles auraient atteint 17,5 % du PIB en 2020 et 20 % du PIB en 2040 (Marino 2014).
 - Elles s'élèvent à 13,8 % du PIB en 2017 (13,5 % du PIB en 2022).
- En projection, la part des dépenses dans le PIB baisse d'autant plus que la croissance sera forte :
 - Intègre les effets à long terme des réformes et une dégradation du rapport cotisants/retraités (1,7 en 2017 - 1,3 en 2070).

LE SYSTEME DE RETRAITE EN FRANCE PRESENTE PLUSIEURS LIMITES

- Il est d'une grande complexité pour les assurés et les ayants-droit :
 - L'assuré qui bénéficie de plusieurs pensions (en moyenne plus de 3 pensions liquidées par chaque assuré) se voit appliquer des règles différentes pour une même situation (âges de départ, droits familiaux, prise en compte des périodes d'inactivité, réversion).
 - Illustration : 13 dispositifs de réversion (36 milliards d'euros / 11,5 % des prestations versées).

- Il génère des inégalités de traitement en fonction des statuts et des profils de carrière (qui ne sont pas toujours au profit des mêmes catégories).
- Il est mal adapté aux mobilités professionnelles.
- Il est peu pilotable : il est difficile de fixer des objectifs sociaux et financiers communs à l'ensemble du système, plusieurs gestionnaires intervenants dans sa mise en œuvre.
- Un besoin de reconstruire la confiance dans le système de retraite :
 - Les enquêtes d'opinion constatent une vision dégradée du système de retraite et une perte de confiance dans son avenir (Enquête Fondapol « Les français jugent leur système de retraite », octobre 2018).
 - L'attachement au principe de la répartition est réaffirmé, sauf chez les plus jeunes.

UNE METHODE OUVERTE

SIX AXES DE TRAVAIL POUR LE PASSAGE A UN SYSTEME UNIVERSEL PERENNE FINANCE PAR REPARTITION, CONTRIBUTIF ET SOLIDAIRE

- Construire un système universel, commun à tous les actifs : niveau de couverture, assiette et taux de cotisations.
- Garantir un système solidaire : définir et financer les droits non contributifs (prise en compte des interruptions de carrière et minima).
- Tenir compte des évolutions de la société : rénover les droits familiaux et conjugaux, nouveaux droits en faveur des jeunes et des aidants.
- Donner plus de liberté dans la transition vers la retraite : ouverture des droits, conditions de liquidation, transition emploi-retraite.
- Reconnaître les spécificités de certains parcours : les conditions des départs anticipés.
- Installer un système pérenne, responsable et solide :
 - organiser les transitions du système actuel au système universel de retraite,
 - gouvernance et pilotage du système universel de retraite.

TROIS CYCLES DE DIALOGUE CONSTRUCTIF AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX (MARS 2018 / MAI 2019)

- Un dialogue constructif avec les partenaires sociaux sur les 6 axes de travail :
 - 10 organisations d'employeurs et syndicats de salariés impliquées : les 8 représentatives au niveau interprofessionnel, l'UNSA et la FNSEA,
 - la FSU associée dans un format adapté,
 - 17 réunions bilatérales thématiques par organisation.
- Après le premier cycle de dialogue constructif, la réunion multilatérale du 10 octobre 2018 a fixé les grands principes retenus pour la poursuite des échanges.

UN DISPOSITIF ETENDU DE PARTICIPATION CITOYENNE (MAI 2018 / JUIN 2019)

- 31 mai 2018 : organisation d'un atelier de prospective collaborative « En 2040, tous égaux dans le nouveau système de retraite » invitant des citoyens à explorer les futurs possibles du système de retraite, en présence du Premier Ministre.
- 31 mai / 25 octobre 2018 : plateforme de participation en ligne (<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>) sur les grands enjeux de mise en œuvre d'un système universel de retraite, qui a enregistré 24 000 inscrits, 35 000 contributions et plus de 220 000 votes.
- En septembre et octobre 2018 : 8 ateliers en région pour dialoguer avec les citoyens, qui ont réuni plus de 800 participants.
- 17 / 18 novembre et 1^{er} / 2 décembre 2018 : atelier sous la forme d'un jury citoyen avec l'appui de la DITP et rédaction d'un avis citoyen « A quelles conditions la confiance de tous dans le système de retraite peut-elle être renouvelée ? » à l'attention du Haut Commissaire.
- 13 décembre 2018 : restitution de la démarche de participation citoyenne lors d'un évènement au Ministère des Solidarités et de la Santé.
- De nouvelles initiatives de mars à juin 2019 : ateliers de design de service, visites de terrain, rencontres-débats publics en région à l'initiative de la Fondation Jean Jaurès et de la Fondation pour l'innovation politique.

LE SYSTEME UNIVERSEL DE RETRAITE : PRINCIPES ET ORIENTATIONS

UN SYSTEME DE RETRAITE UNIVERSEL AVEC UN NIVEAU ELEVE DE COUVERTURE

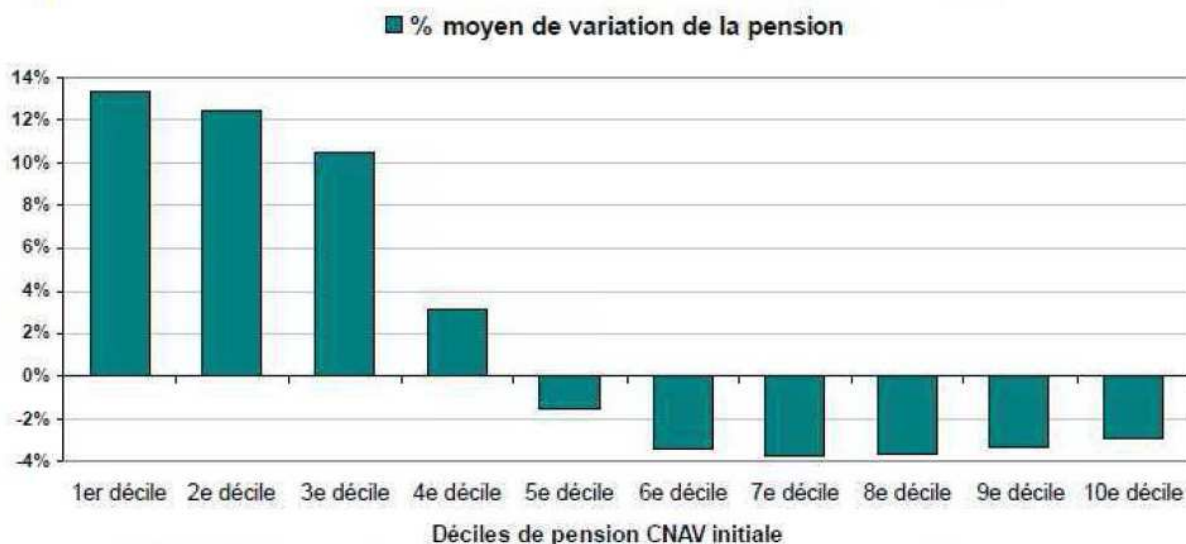
- Les 42 régimes de retraite existants (régimes de base et régimes complémentaires obligatoires) seront concernés par la réforme.
- L'ensemble des revenus d'activité des assurés (y compris les primes des fonctionnaires) seront pris en compte jusqu'à 3 plafonds de la Sécurité Sociale (120 000 € bruts annuels).
 - Ce niveau de plafond permet une couverture complète de 99 % des assurés et de 96 % des revenus (masse salariale).
 - S'agissant des fonctionnaires, la réunion multilatérale du 10 octobre a acté le principe d'une concertation sur les conséquences à tirer de la réforme en termes d'évolution des carrières et des rémunérations, au fur et à mesure de la montée en charge du nouveau système.
 - Environ 350 000 assurés ont des revenus supérieurs à 3 PASS, dont 200 000 salariés du privé et 100 000 professions libérales :
 - ces assurés cotiseront tous au système universel dans la limite de 120 000 € et acquerront des points du système universel,
 - ces assurés seront soumis à une cotisation déplafonnée, non créatrice de droits, sur l'ensemble de leurs revenus.
 - Au-delà du plafond du système universel :
 - concernant les salariés, il peut être envisagé de laisser les assurés ou les entreprises libres d'utiliser les modes de couvertures appropriés (en capitalisation) : dispositifs d'entreprise ou de branche, couverture individuelle d'épargne retraite,
 - concernant les non salariés, deux options sont envisageables : dispositif collectif ou couverture individuelle d'épargne retraite.
- Les taux de cotisations seront proches de ceux aujourd'hui des salariés du secteur privé, de l'ordre de 28 %, avec une convergence de l'effort contributif des indépendants jusqu'à 1 PASS et des taux adaptés au-delà.

UN SYSTEME UNIVERSEL EN POINTS PRENANT EN COMPTE LA TOTALITE DE LA CARRIERE

- Les régimes de base fonctionnent aujourd'hui par annuités (sauf pour les professions libérales) :
 - Calcul de la pension en fonction de la durée d'assurance et d'un salaire de référence (25 meilleures années pour les salariés / 6 derniers mois pour les fonctionnaires).
 - Les règles de calcul des pensions, sur les deux critères du salaire de référence et de la durée de cotisations, sont favorables aux carrières longues et ascendantes (logique rétributive) ...
 - ... mais augmentent les écarts de niveau de pension au détriment des salariés aux carrières courtes, incomplètes ou avec déclassement, parmi lesquelles les femmes sont surreprésentées (20 % des femmes partent à l'âge d'annulation de la décote contre 8 % des hommes).
 - Ce sont des dispositifs de solidarité qui permettent de passer d'un rapport d'environ 1 à 6 dans les revenus d'activité (D1/D9) à un rapport d'environ 1 à 7 dans les pensions directement issues du cœur contributif à un rapport de 1 à 4 dans les pensions versées.
- Les régimes complémentaires fonctionnent déjà en points et sur l'ensemble de la carrière.
- Le passage à un système de carrière avec un poids moins important, voire nul, de la durée à des effets redistributifs par déciles de pensions, au profit du bas de la distribution.

EFFET REDISTRIBUTIF D'UN PASSAGE A UN SYSTEME DE CARRIERE (COR/CNAV)

Calcul du salaire de référence sur l'ensemble de la carrière conjugué à une mesure de hausse uniforme des pensions permettant le maintien du niveau moyen des pensions.



Source : SG COR à partir de simulations CNAV sur les nouveaux retraités monopensionnés de 2010 - Document n° II-4 du dossier du COR du 25/09/2012

UN SYSTEME CONSERVANT UN HAUT NIVEAU DE SOLIDARITE

- Aujourd'hui, les dépenses de solidarité représentent 20 à 25 % des retraites, un tiers si l'on inclut les réversions :
 - Elles concernent les départs anticipés et dérogatoires, les droits familiaux, la prise en compte des interruptions involontaires d'activité (chômage, invalidité, maladie, maternité) et les minima (minimum vieillesse ou ASPA, minima de pension « contributifs » pour les longues carrières à faible revenu).
 - Les dispositifs de solidarité représentent plus de 60 Md€ auxquels s'ajoutent 36 Md€ au titre de la réversion.
 - Ces dépenses sont soit financées par l'impôt (22 taxes viennent financer la retraite aujourd'hui), soit font l'objet de transferts (branche famille pour l'AVPF), soit sont fondues dans les cotisations sans être clairement identifiées (80 % du financement du système de retraite provient de cotisations sociales, 13 % est d'origine budgétaire ou fiscale, 7 % de transferts ou autres).
- Dans le système universel (principes de la réunion multilatérale du 10 octobre 2018) :
 - Périodes assimilées : des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie (chômage, maladie, invalidité etc ...), ainsi que la maternité.
 - Droits familiaux : des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant, afin de compenser les impacts, sur la carrière des parents, de l'arrivée ou de l'éducation de l'enfant.
 - Droits conjugaux : des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.
 - Minimum de pension : pour ceux qui auront travaillé longtemps mais avec de petits revenus.

OFFRIR PLUS DE LIBERTE DANS LES CONDITIONS DE DEPART EN RETRAITE

- Le maintien de l'âge minimal à 62 ans :
 - Théoriquement, un système en points n'impose pas de prévoir un âge minimal d'ouverture. L'atteinte d'une durée d'assurance n'est pas non plus requise. Un départ trop précoce entraînerait une paupérisation des seniors. Il conduirait à des effets de report sur les minima de pensions, coûteux pour la solidarité nationale. A terme, des départs trop précoces fragiliseraient le financement par répartition du système.
 - Il s'agit également de prendre en compte la disparité de situations avant la retraite : après 50 ans jusqu'à la retraite, la moitié des assurés ont des fins de carrière heurtées ; l'année avant ou l'année du départ en retraite 40 % des assurés n'ont pas validé de trimestres au titre d'un emploi, n'ont plus d'activité professionnelle ou pas suffisante.
- Pour inciter à travailler plus longtemps, plusieurs options sont envisageables :
 - Les études de la DREES montrent que les assurés cherchent actuellement à atteindre l'âge du taux plein.
 - Dans le futur système, une première option est d'appliquer, à partir de 62 ans, un coefficient majorant pour chaque année supplémentaire hors de la retraite.
 - Une autre option est de déterminer un âge de référence qui représente l'âge d'équilibre du système.
 - Une troisième option est de maintenir un critère de durée : a minima, pour des dispositifs comme carrières longues ou le minimum de pension, a maxima, pour la détermination du droit au départ.
- Les dispositifs de retraite progressive et de cumul emploi/retraite sont réexaminés pour en faciliter le recours.

- La prise en compte de l'espérance de vie sera nécessaire au pilotage du système de retraite.

TRANSPOSER ET UNIFIER LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SYSTEME UNIVERSEL DE RETRAITE

- Aujourd'hui, plusieurs dispositifs de départ anticipé, visant à compenser l'exposition à des risques professionnels, coexistent :
 - Pour les salariés, les facteurs de risques professionnels sont pris en compte par le compte professionnel de prévention (environnements agressifs et certains rythmes de travail contraignants) et par la retraite pour incapacité permanente.
 - Dans la Fonction Publique et les autres régimes spéciaux, les catégories actives et leurs équivalents sont des dispositifs spécifiques de départs anticipés venant compenser la dangerosité ou la pénibilité de certains métiers. Environ 1 fonctionnaire sur 5 relève de la catégorie active, soit 765 000 fonctionnaires. En termes d'effectifs, les catégories actives concernent principalement deux grands types d'emplois :
 - des emplois régaliens en lien avec le maintien de l'ordre et de la sécurité,
 - des emplois au sein de la Fonction Publique hospitalière, notamment des personnels paramédicaux restés en catégorie B, des aides soignants et des agents des services hospitaliers.
- Dans le système universel de retraite :
 - A priori, il n'est pas justifié de traiter différemment, à métier identique, les salariés, les fonctionnaires et les personnels sous statut.
 - Quelles spécificités propres à la Fonction Publique ou aux régimes spéciaux peuvent justifier le maintien de départs anticipés hors d'un cadre commun de pénibilité ?

ENTREE EN VIGUEUR ET TRANSITIONS VERS LE SYSTEME UNIVERSEL

- Le principe d'une entrée en vigueur du système 5 années après le vote de la loi (2025).
- Sous le terme générique de « transition », plusieurs mécanismes d'évolution du système actuel vers le système cible et qui peuvent avoir des temporalités différentes :
 - Transition des organisations.
 - Transition des barèmes de cotisations.
 - Transition pour les conditions de départ des assurés.
 - Transition en matière de prise en compte des droits acquis avant réforme : cette question renvoie aux garanties de préservation des droits acquis dans les régimes actuels.
- Pour les actifs qui ont déjà acquis des droits au titre des régimes actuels et qui achèveront leur carrière dans le cadre du nouveau système :
 - Un principe de conservation à 100 % des droits du passé.
 - Des exigences de lisibilité pour les assurés, d'opérationnalité pour les actions à mener et d'équité inter et intra-générationnelle, notamment au plan juridique.
 - Trois grandes options envisageables :
 - une conversion immédiate des droits du passé,
 - une transition graduelle avec affiliation simultanée aux deux systèmes pour des générations intermédiaires et conversion des droits passés,
 - ne pas convertir les droits mais faire se succéder ancien et nouveau régime.

LA GOUVERNANCE ET L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME UNIVERSEL

- Dès le vote de la loi, création d'une structure de transition.
- En 2025, une gouvernance unifiée du système de retraite, associée à une structure disposant des fonctions d'une caisse nationale de Sécurité Sociale.
 - Elle est induite par l'unification financière du système (intégration financière, fin des compensations démographiques, identification et unification des dépenses de solidarité).
 - Et rendue nécessaire par la construction de règles communes et la création d'outils de gestion communs.
 - Cette structure aura pour missions de piloter une partie des activités des caisses, d'assurer la gestion financière, de coordonner les différentes actions sociales, de contribuer au pilotage du système universel.
- Une gouvernance organisée autour d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale.
- En matière de pilotage, trois modèles de partage des compétences entre l'Etat, le Parlement et la structure :
 - Un schéma de type CNAV ne paraît pas adapté (les paramètres relèvent des Pouvoirs Publics dans le cadre de la LFSS et du pouvoir réglementaire, le rôle du Conseil d'Administration est limité à la gestion).
 - Non plus un schéma de type AGIRC/ARRCO (entière maîtrise des paramètres par le Conseil d'Administration, agrément formel et contrôle limité de l'Etat).
 - Un schéma mixte et privilégié (par exemple, le Conseil d'Administration réunissant les partenaires sociaux conservant les leviers de pilotage du système, l'Etat et le Parlement encadrant ce pilotage au sein des lois financières et maîtrisant le suivi et l'efficacité des dépenses de solidarité).

EN CONCLUSION ...

CONSERVER L'ADN DE NOTRE SYSTEME TOUT EN LE TRANSFORMANT

- Le système universel de retraite renoue avec le projet de la Sécurité Sociale de 1945.
- Une ambition qui s'inscrit dans un projet de société à l'échelle européenne :
 - Une protection sociale renouvelée : des droits attachés à la personne et non au statut ou à la profession.
 - Des cadres collectifs renforcés : solidarité entre les actifs pour un système plus robuste face aux aléas de l'avenir (et non des solidarités professionnelles dont l'avenir est incertain) et solidarité entre les générations.
 - Un système de retraite qui prend en compte la mobilité professionnelle et la diversité des parcours de vie.
- L'opportunité de revisiter certains pans de notre contrat social :
 - Le système de retraite ne peut pas avoir pour objectif de compenser intégralement les dysfonctionnements du marché du travail, dans les conditions de travail ou dans les rémunérations (inégalités au sein de la Fonction Publique, inégalités professionnelles femmes/hommes, discriminations des seniors dans l'emploi, développement de formes d'emploi n'ouvrant pas ou peu de droits) mais peut, pour partie, y contribuer.
- Une volonté de rétablissement de la confiance dans le système de retraite :
 - Un système plus lisible et transparent.
 - Dont le pilotage est effectif.
 - Qui garantit aux jeunes actifs qu'ils ne seront pas sacrifiés.

Questions des délégués et des partenaires

Alain DYJA : je vous remercie Philippe LAFFON pour votre intervention et votre éclairage. Je suppose que vos propos suscitent des questions, réactions et commentaires. Je donne la parole aux délégués et aux partenaires.

Régis JACOBÉ : brillante intervention mais nous y sommes habitués, en tout cas un certain nombre d'entre nous. Je tiens à dire que le préambule de la réforme est juste. La volonté d'avoir un système universel devrait être adapté à la vie de demain. La majorité des jeunes agriculteurs qui s'installent dans le département ont une activité de salarié avant et au moment de l'installation. Ils sont pluriactifs. Il faut trouver des solutions pour eux.

La faiblesse des retraites agricoles a été évoquée. Ce n'est pas nouveau. Il est vrai que, s'il y avait d'autres choix pris par les Pouvoirs Publics que celui des prix bas, les agriculteurs auraient eu des revenus et auraient cotisé davantage. Ils auraient de meilleures retraites. Il ne faut pas oublier que c'est ce mécanisme infernal des prix bas qui est à l'origine de nombreuses difficultés.

Je pense que, dans le cadre de la réforme, il conviendra d'être vigilant sur plusieurs points : les cumuls emploi-retraite, la retraite progressive, le niveau de solidarité pour prendre en considération les personnes ayant de faibles revenus d'activité. S'agissant des agriculteurs, la réforme doit apporter des réponses aux agriculteurs qui ont de faibles revenus et qui vivent les crises agricoles, au même titre que les salariés qui sont au chômage. Enfin, il faut traiter la question de la pénibilité et trouver des solutions en n'oubliant pas qu'il convient de distinguer l'espérance de vie totale de celle en bonne santé.

Antoine LENELLE : 2^{ème} collège, administrateur meusien. Je félicite le travail qui est en train de se faire pour conduire cette réforme systémique car beaucoup de Gouvernements s'y sont attaqués et ils n'y sont pas parvenus. On sait très bien, en France, que lorsqu'on entame une réforme, on regarde quelles seront les réactions de la rue ! Je trouve que c'est très courageux. Si j'ai bien compris, on ne parlera plus de trimestres ?

Philippe LAFFON : on continuera à prendre les trimestres, voire les mois en compte, puisqu'une retraite est le résultat d'une carrière et d'une durée d'activité. Ce sera le cas pour les carrières longues et pour calculer le minimum de pension.

Antoine LENELLE : ma question concerne le financement. Allons-nous garder le système par répartition en grande partie ou pas ? Allons-nous vers une sorte de privatisation des retraites ?

Philippe LAFFON : la réforme repose sur le maintien de la répartition et des mécanismes de solidarité de Sécurité Sociale.

Antoine LENELLE : oui. Je pense qu'il faut redonner confiance aux jeunes car, quand vous les interrogez, ils vous répondent « Moi, de toute façon, je n'aurai pas de retraite ». Là, il y a un réel travail à faire. Merci pour le travail que vous accomplissez.

Philippe LAFFON : vous nous remercirez dans 9 mois si on y parvient et je vous confirme que l'on suit les réactions de la rue, nous ne sommes pas naïfs.

Marie-Annette VILLERS : employée au Service de Remplacement des Ardennes. Aujourd'hui, j'ai validé 174 trimestres, je pourrais bénéficier de ma retraite depuis le 31 mars. J'ai 62 ans mais je ne percevrais que 1 107 euros par mois. Mon salaire mensuel actuel est de 1 450 euros. Ce n'est pas trop intéressant de prendre ma retraite maintenant. Tout au long de ma carrière, j'ai fait des heures supplémentaires. Les cotisations sont calculées uniquement sur le salaire de base. On est bien d'accord ? Donc, dans le calcul du montant de ma pension, on n'en tiendra pas compte. On prendra en compte les 25 meilleures années, j'ai 25 ans de contrats en tant que salariée. Par contre, j'ai été 5 ans aide familiale. La solidarité nationale fonctionnera-t-elle pour les aides familiaux ?

Philippe LAFFON : l'idée générale, est que l'on souhaite que tous les droits que vous avez acquis par le passé soient conservés. Sauf, « à faire péter les compteurs », on ne va pas donner des droits supplémentaires sur la partie de carrière qui a déjà été écoulée et cotisée, sauf, peut-être, pour les femmes qui ont des périodes non cotisées. La question concerne l'assiette et la contributivité. Le but du jeu est de maintenir un système qui s'appuie sur un taux de remplacement dégressif en fonction des revenus. Le taux de remplacement est le rapport entre la première pension et le dernier salaire. La question, pour chaque futur retraité, est de savoir quelle sera la perte de revenu au moment de la retraite. Le taux de remplacement sera plus élevé pour quelqu'un qui a fait toute sa carrière au SMIC que pour quelqu'un qui a été cadre supérieur. Vous allez avoir des personnes qui vont avoir des taux de remplacement de 85/90 % et des cadres supérieurs ou des hauts fonctionnaires qui vont avoir des taux de remplacement de 45 ou 50 %. De notre point de vue, la réforme doit rendre l'approche plus simple : une cotisation égale à 28 % de l'assiette brute qui définira le nombre de points acquis suivant la valeur de service du point.

Marie-Annette VILLERS : aujourd'hui, je peux prendre ma retraite, mais son montant ne sera pas trop élevé, par rapport au nombre d'années de travail effectué. S'il y avait un peu de solidarité surtout pour reconnaître les années d'aide familiale. Je pense que dans la salle, il y a beaucoup de personnes qui sont dans la même situation que moi. A l'époque, on n'était pas forcément déclaré. On aimait le métier. On l'a fait. Il y a des preuves, il y a des témoins, mais ces périodes ne sont pas prises en compte.

Philippe LAFFON : effectivement, mais quand il n'y a pas de cotisations, comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de droits, malheureusement.

Marie-Annette VILLERS : aujourd'hui, vous avez dans la rue des gens qui n'ont jamais cotisé de leur vie. Ils perçoivent le RSA.

Philippe LAFFON : oui, et l'ASPA au moment de la retraite.

Marie-Annette VILLERS : tous les mois on me retient sur mon salaire 240 euros de CSG/CRDS, donc je demande aussi de la solidarité.

Dominique GOSIO de la Meuse : c'est peut-être un peu en dehors du sujet mais je souhaiterais vous dire, qu'ici dans la salle, nous sommes une majorité de paysans. Ça veut dire quoi paysan ? C'est habiter un pays rural. Les moyens de communication, aujourd'hui en ruralité, sont difficiles. Il y a de nouvelles technologies que l'on ne maîtrise pas. De part notre culture, nous ne sommes pas habitués à tous ces nouveaux systèmes. En cas de besoin ou de difficultés, nous avons besoin de contacts humains. Je peux dire qu'à la MSA, c'est encore possible. Merci à tous les collaborateurs, c'est important. Tant que nous, les « vieux », nous serons là, nous ne couperons pas le fil humain qui nous permet d'avoir des contacts. Malheureusement, pour les autres caisses de retraite le lieu d'accueil géographique, où nous pouvons être reçus, n'existe plus et il n'y a plus personne à part un numéro de téléphone ou une adresse internet et, nous ne sommes pas tous à même d'utiliser internet.

Dominique BABIN de la Meuse : je suis choquée quand on dit que les retraités vivent mieux que la moyenne des français.

Philippe LAFFON : je n'ai jamais dit cela Madame.

Dominique BABIN : en agriculture la moyenne de la pension retraite est de 740 euros par mois. Il y a beaucoup de femmes qui ne disposent pas de ce montant et qui perçoivent environ 500 euros par mois. De plus, il existe une discrimination concernant les conjoints collaborateurs. Les femmes auront travaillé autant que leur conjoint, mais elles n'auront pas la même retraite. Par ailleurs, elles assurent les charges familiales et le travail domestique, les soins aux enfants et aux personnes âgées. Cela n'est pas comptabilisé dans le produit intérieur brut d'un pays. Les femmes ont l'espérance de vie la plus longue. De fait, elles vont vivre avec quelles ressources ? Elles vont mourir de pauvreté.

Philippe LAFFON : je répète mes propos. Statistiquement, en moyenne, le niveau de vie des retraités est supérieur à celui du reste de la population. Les taux de pauvreté les plus élevés se trouvent chez les familles monoparentales avec plus de 3 enfants (mères seules avec 3 enfants âgés de 3 à 17 ans). C'est statistiquement la catégorie où il y a le plus de pauvreté. Evidemment, il existe de la pauvreté dans le milieu rural et en particulier au sein du milieu agricole. Ce milieu ne m'est pas totalement étranger. Mes 2 grands-mères étaient issues du milieu agricole, elles n'ont pas travaillé au sens où elles n'ont pas cotisé. Mais elles ont passé leur vie à s'occuper de leurs conjoints, de leurs enfants et elles ont des retraites extrêmement faibles. Elles perçoivent, toutes les deux, une retraite de réversion et sont au niveau où elles pourraient demander l'ASPA, au moins pour une d'entre elles qui n'a plus de patrimoine et qui est en maison de retraite depuis quelques années. Bien sur ces situations existent. La retraite reste fondamentalement le reflet d'une carrière et de cotisations. Toutefois, ce n'est pas que cela aujourd'hui car les retraites sont en moyenne constituées de 25 % de droits qui sont des droits de solidarité et notamment des droits qui sont attachés aux faits d'avoir eu des enfants. Aucun des représentants des partenaires sociaux ne nous a dit qu'il fallait aller dans un système où tout le monde aurait le même montant de retraite forfaitaire quelle que soit sa carrière. La retraite est le reflet de la carrière en apportant les correctifs nécessaires de solidarité. C'est bien ce que l'on souhaite faire.

Vous avez évoqué une question très importante qui est celle des aidants. Aujourd'hui, il y a des dispositifs assez subtils auxquels très peu de personnes ont recours et qui permettent d'accorder des droits à des aidants. Beaucoup de personnes en bénéficient concernant les enfants handicapés, très peu concernant les adultes handicapés. De nouveaux dispositifs viennent d'être créés pour les personnes qui s'occupent de personnes âgées dépendantes. Peu de personnes demandent à en bénéficier. Beaucoup de personnes qui s'occupent de personnes âgées dépendantes sont elles mêmes déjà retraitées. En général, ce sont des femmes retraitées, qui sont dans la soixantaine, qui s'occupent de leur père ou de leur mère, qui ont 20, 25 ou 30 ans de plus. La question qui va donc se poser : doit-on considérer qu'il faut donner des droits nouveaux aux aidants ? Le fait d'aider une personne est un service rendu qui évite de recourir à une aide ménagère, à l'APA etc ... et qui retarde l'entrée en Institution. S'il y a un bénéfice public, du fait que la personne s'occupe de ses ascendants, l'aide aux personnes dépendantes peut légitimement être aussi prise en compte dans le cadre du système de retraite et donner des points au même titre qu'une période de chômage ou une invalidité. On pourrait concevoir un dispositif qui octroierait des points supplémentaires pour les personnes qui réduisent durablement leur activité pour remplir un service social et intéressant pour tous qui est celui de s'occuper de son ascendant. Je sais que les Députés vont inévitablement proposer ce type de dispositif.

Dominique BABIN : quand je parle des agricultrices, elles ont travaillé sur l'exploitation tout en assurant leur vie familiale et elles n'ont eu aucun droit en tant que chef d'exploitation alors que l'exploitation fonctionnait bien grâce au travail de la famille. Ces personnes âgées aujourd'hui de plus de 80 ans n'ont pas de retraite, sauf celle des mères de famille à partir de 1974, merci à Monsieur Jacques CHIRAC qui l'a instituée pour les femmes qui avaient une famille nombreuse.

Jean-Pierre MABILLON, administrateur 2^{ème} collège, Ardennes : je voudrais dire que tout au long de notre carrière, ont subi sans rien pouvoir maîtriser. Moi, je suis entré à 16 ans dans la vie active. Vous ne connaissez peut être pas mais j'ai été au SMAG (Salaire Minimum Agricole Garanti) qui était égal à la moitié du SMIC et j'ai cotisé comme les autres. Je suis parti dans le cadre d'une carrière longue. Heureusement que j'ai commencé à travailler de bonne heure, car à l'époque, on ne m'a validé qu'un trimestre sur deux. Aujourd'hui cela n'existe plus et c'est tant mieux. J'ai été affilié au régime général et au régime agricole. Je suis un poly pensionné et j'ai payé le même taux de cotisations que mes collègues des autres régimes.

Lorsque j'ai pris ma retraite, il se trouve que si j'avais effectué ma carrière dans un seul régime, j'aurais bénéficié d'une retraite d'un montant supérieur. J'ai été désavantagé. Ces situations peuvent-elles être évitées avec un système de retraite par points à l'avenir ? Il y a beaucoup de personnes qui ont des régimes particuliers et qui ont travaillé dans plusieurs régimes de retraite.

Philippe LAFFON : oui, pour une raison très simple, les points s'additionnent au cours de la carrière. Je vous donne un exemple simple. Je travaille au Crédit Agricole, je suis cadre et j'ai un bon revenu. Et puis, le 1^{er} juillet je pars chez HSBC. Evidemment, pendant les 6 premiers mois de mon activité au Crédit Agricole, j'ai validé 4 trimestres. 150 heures SMIC sont requises pour valider un trimestre. Ensuite, la 2^{ème} partie de l'année je travaille sous le statut du régime général. Je valide aussi 4 trimestres. Bien entendu, à la fin de l'année, la Sécurité Sociale ne va m'en compter que 4, elle ne va pas faire 4 + 4. Autre exemple, je suis salarié précaire et au dernier trimestre de l'année, j'arrive à travailler 100 heures de SMIC et puis le 1^{er} trimestre de la nouvelle année je fais encore 100 heures de SMIC. Le problème pour valider un trimestre, il faut effectuer 150 heures. Je totalise 200 heures mais sur 2 trimestres. De ce fait, je n'aurai pas de trimestre validé. Dans le système futur, c'est d'une simplicité biblique. Les heures effectuées permettront d'acquérir des points, cela n'a rien d'original ni de neuf, puisque cela fonctionne ainsi à l'AGIRC/ARRCO : une rémunération génère des points. Si vous avez plusieurs activités en même temps, les points de chaque activité s'additionnent. Encore une fois, le point est le produit de la cotisation.

Un autre intervenant : vous avez indiqué qu'il y avait des plafonds, dans certains régimes, qui représentent le montant de 6 fois le plafond de la Sécurité Sociale. Je voulais juste savoir, par curiosité, dans quel type de caisse ?

Philippe LAFFON : au régime général, pour les salariés du secteur privé le plafond de l'AGIRC/ARRCO est égal à 8 fois le plafond, c'est-à-dire 320 000 euros (1 plafond égal 40 000 euros). Ensuite, jusqu'à quels niveaux on cotise ? Cela varie suivant les régimes. En général, les plafonds atteignent jusqu'à 4 ou 5 fois le plafond de la Sécurité Sociale mais il y a des exceptions telle que la caisse de retraite des notaires où on cotise jusqu'à 1 250 000 euros. Concernant les professions libérales, il y a des personnes qui ont des hauts revenus.

Hervé LAPIE : Président de la FRSEA Grand Est et administrateur à la FNSEA. Je voulais saluer la méthode qui a été mise en place dans cette réforme puisqu'on a aussi besoin de cette réforme dans ce pays mais on a besoin de réformer avec les corps intermédiaires.

Je vous encourage et je vous dis merci parce que ce n'est pas l'impression que l'on a eu, depuis le début avec ce Gouvernement, sur la méthode qui a été utilisée. Représentant l'agriculture, quand on veut réformer l'agriculture, on réforme avec les agriculteurs, pas contre eux. Le sentiment d'une grande partie des agriculteurs est que les réformes qui se mettent en place dans l'agriculture se font contre eux alors qu'en fait nous sommes des acteurs de ce projet et il faut qu'on le partage avec le Gouvernement. C'est le premier point. Je crois que les corps intermédiaires sont des éléments importants et nous sommes là pour faire des propositions intelligentes. Je pense qu'on prépare l'avenir et, notamment, l'avenir des jeunes agriculteurs.

Par rapport aux statuts, j'entends beaucoup de questions. Je crois que depuis très longtemps la profession agricole, et notamment notre réseau, s'est toujours engagée pour que l'on ait un vrai statut d'exploitant agricole. Il faut continuer à le « marteler » partout où on passe, il faut que les jeunes agriculteurs s'installent avec un statut d'exploitant agricole. Par contre, dans la réforme, il faudra peut-être prendre en compte les aides familiaux et les personnes qui ont eu des carrières un peu morcelées et qui ont servi à l'intérêt général. Il faut continuer à dire, dans notre réseau, qu'il faut installer les jeunes avec un statut d'exploitant agricole ou de salarié. C'est très important car, quand vous payez des cotisations sociales, vous assurez votre avenir avec votre retraite. Je vais quand même insister, je vais prêcher à des convaincus.

Les élections de la Chambre d'Agriculture ont eu lieu en début d'année, les élections européennes viennent d'avoir lieu et en début d'année prochaine auront lieu les élections de la MSA. Merci aux délégués de leur engagement pour la profession agricole. C'est à l'ensemble de nos réseaux MSA, FDSEA départementales, régionales et nationales, de s'engager pour garder ce service de proximité autour des enjeux de la santé, de la famille, de la retraite et des services car nous savons très bien que la MSA incarne très fortement notre ruralité.

Nous sommes attachés à notre régime et je pense que c'est en votant massivement, en demandant aux agriculteurs, aux salariés aux retraités, à tous les collègues de la MSA de s'impliquer pour faire un peu de terrain car c'est aussi comme cela que le Gouvernement nous reconnaîtra pour nous permettre de garder cette spécificité. Je voudrais juste finir en ajoutant que la famille agricole est un maillon fort et indispensable.

Je reviens sur ce que Philippe MENNESSON vous a dit dans son allocution. Il est très important, lorsque certains rencontrent des difficultés, d'avoir des partenaires qui puissent accompagner ces personnes. Je tiens à insister sur ce message, car travailler avec les travailleurs sociaux de la MSA, c'est un vrai bonheur. Dans nos exploitations, nous avons aussi des gens en grandes difficultés sur le plan social, le plan familial, le plan économique et sur le plan de la santé. C'est tous ensemble que nous pouvons trouver des solutions et la MSA doit rester un partenaire privilégié de dynamisme de territoires ruraux. Nous comptons sur l'engagement de l'Etat pour accompagner la MSA dans toutes ses actions. Merci.

Philippe LAFFON : je souhaiterais apporter plusieurs éclairages. Jean-Paul DELEVOYE a revu, il y a une dizaine de jours, le Président et le Directeur Général de la CCMSA et ils sont bien en phase. L'organisation du réseau MSA et l'activité de la MSA ne sont pas remis en cause. Je peux vous donner un message très rassurant à ce sujet.

Nous ne sommes pas très loin de la Belgique. Les belges ont essayé de faire un système par points l'an dernier. Il y a eu des manifestations et le projet, très proche du notre, n'est pas passé. Pour essayer de trouver un nouveau système en points, ils ont fait appel à de brillants esprits : chercheurs, enseignants de Facultés ou autres. Ils ne sont pas parvenus à s'entendre et de nouvelles manifestations ont eu lieu.

Ce que je voulais préciser est que ce n'est pas un hasard si Jean-Paul DELEVOYE a été choisi pour conduire cette réforme. C'est un homme qui aime les corps intermédiaires, qui a été Président de l'Association des Maires de France, qui a été Président du Conseil Economique et Social, qui entretient de bonnes relations avec les Syndicats, et c'est plutôt réciproque, je crois que l'on peut le dire. Les syndicats, la FNSEA, les uns et les autres sont arrivés avec leurs propositions et tout le monde a beaucoup et bien travaillé. Il y en a qui seront contre. La CGT, par exemple, nous a dit dès le départ, « nous voulons un système en annuités », FO nous a dit « nous voulons garder les régimes publics », mais ces échanges se sont déroulés dans une très bonne intelligence. Je ne peux que m'associer à la prise de parole sur l'intérêt des corps intermédiaires.

CONCLUSION

Philippe MENNESSON : au terme de notre Assemblée Générale, je vous remercie de votre participation. Je tiens particulièrement à remercier Philippe LAFFON pour sa brillante intervention. Les applaudissements, les réactions et les échanges en témoignent. Le projet de réforme des retraites nécessite que soit pris en compte l'avis des corps intermédiaires de notre pays et la position des régimes de retraite. Je formule le vœu que la MSA ait sa place dans le futur système de retraite. Je compte bien sûr sur vous, Philippe LAFFON, pour appuyer cette position.

Je voudrais remercier tous les délégués qui, depuis 5 ans, ont contribué à la vie de la MSA. Pour nous, les délégués, c'est très important. Notre régime de protection sociale démocratique repose sur les élus. Pour le prochain mandat, il y aura moins de délégués en raison de la réforme territoriale qui ne nous avantage pas en raison de la diminution du nombre de cantons. Il y aura donc moins de délégués et, malheureusement, un certain nombre d'entre eux, qui sont très dévoués, ne pourront plus se présenter. Je le regrette mais la MSA n'a pas le pouvoir de modifier les lois de la République. Merci à tous pour votre engagement.

Je voudrais remercier Alain DYJA, 1^{er} Vice-Président, qui a animé cette matinée. Je crois que lui aussi ne sollicitera pas de nouveau mandat.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'Administration qui nous soutiennent dans tous nos projets, projets qui ne sont pas toujours faciles, projets pour lesquels il faut parfois prendre des décisions difficiles.

Je voudrais remercier tous les collaborateurs de la MSA Marne Ardennes Meuse qui vivent des moments compliqués avec les mutualisations. Je connais leur engagement et leur envie de réussir. Grâce à eux, nous allons réussir à mener à bien ces mutualisations. Je les en remercie fortement.

Je voudrais remercier le CODIR. Il est important que la Direction, le Président, le Vice-Président et les membres du Conseil d'Administration travaillent dans le même sens. Je peux vous assurer, qu'en MSA Marne Ardennes Meuse, nous sommes dans cette logique. Merci à vous, Hubert BRUNEEL, merci à vous, membres du CODIR.

Les élections 2020 constituent un enjeu pour l'agriculture et la protection sociale. Je ne ferais pas mieux qu'Hervé LAPIE pour motiver et faire voter. La MSA est proche de ses adhérents, elle connaît leurs attentes et tient compte de la réalité des territoires ruraux. Je compte sur vous pour participer aux élections 2020 et inciter les adhérents à voter. Nous sommes attachés à notre régime de protection sociale et nous devons le montrer par notre participation.

Je souhaite associer à mes remerciements les salariés de la MSA qui ont préparé cette réunion et qui ont organisé cette Assemblée Générale. C'est un investissement important.

Merci aux équipes de Jérôme CARON, de la communication, de la logistique et de la vie institutionnelle. Merci au comité d'organisation.

A l'année prochaine pour l'Assemblée Générale Elective.

Le Président MENNESSON déclare close l'Assemblée Générale et lève la séance.

Le Président,

Le Secrétaire,

Philippe MENNESSON

Hubert BRUNEEL



MSA Marne Ardennes Meuse
Assemblée Générale
06 juin 2019

CONVOCAATION

Madame la Déléguée,
Monsieur le Délégué,

Je vous invite à participer à l'**Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Marne Ardennes Meuse** qui se tiendra le :

Jeudi 06 juin 2019
au Caveau de Castelnau à Reims

ORDRE DU JOUR

9^h : Accueil et émargement

9h30 - 11h30 : Assemblée Générale statutaire

Constitution du bureau
Approbation du PV de l'AG du 30 mai 2017
Rapport d'activité du Directeur Général
Présentation, vote de la résolution financière et des vœux
Rapport moral du Président
Rapport mutualiste

11h30 - 12h30 : Conférence

“ L'avenir des Retraite : comment préserver la répartition ? ”

animée par **Philippe LAFFON**, Secrétaire général adjoint auprès du Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

12h30 : Déjeuner

Pour la bonne organisation de cette journée, vous voudrez bien nous faire part de votre réponse **avant le 23 mai en remplissant le formulaire en ligne ou en nous retournant le bulletin réponse à l'adresse suivante** : Mutualité Sociale Agricole - Vie Institutionnelle - 24 bd Roederer CS 30001 - 51077 Reims Cedex

Je compte vivement sur votre participation et vous remercie de bien vouloir relayer l'information autour de vous. Si vous ne pouvez pas être présent(e), il est important de nous renvoyer votre pouvoir. Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Philippe MENNESSON



VOTRE MSA LABELLISÉE DIVERSITÉ

